



Secrétariat Général

No 19

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2013****Présidence : Patrick Monney**

La séance est ouverte à 18h30 en présence de Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Maire, M. Nicolas Walder, Conseiller administratif et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et de

Mmes Elvia Cambier, Catherine Marti, Denise Martin et Henriette Stebler, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Mario Conti, Alain Etienne, René Gevisier, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Michael Paparou, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, , Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Absents/excusés : Mmes Arlette La Chiusa, Sonja Molinari, Catherine Vaucher et M. Andréa Rossi.

Le Président salue la présence de Mme la Maire, des deux Conseillers administratifs, du Secrétaire général, de la mémorialiste, des chefs de service présents et du public qu'il remercie d'assister à cette séance.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2013
2. Prestation de serment
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
5. Délibération administrative **56-2012 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire destiné aux études annexes de la Voie Verte d'Agglomération (mise en séparatif du réseau d'assainissement et concept d'éclairage)
6. Délibération administrative **50-2012 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'adoption des nouveaux statuts de la Fondation du Vieux-Carouge, fondation communale de droit public pour la rénovation du Vieux-Carouge
7. Délibération administrative **62-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide d'urgence aux Philippines
8. Délibération administrative **63-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction destiné à l'aménagement des locaux du rez-de-chaussée et du sous-sol de la maison Delafontaine, ainsi qu'au réaménagement des locaux du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie
- Propositions des membres du Conseil municipal**
9. Motions
  1. Motion **25-2012 R** : pour une étude de différents emplacements pour les fêtes et manifestations
  2. Motion **28-2013 P** : nuisances et heure de fermeture des établissements
  3. Motion **29-2013 P** : déchetterie
10. Postulats

- 11. Résolutions
- 12. Pétitions
- 13. Questions

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2013**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. **PRESTATION DE SERMENT**

**PRESTATION DE SERMENT DE M. Laurent COPPEX ENTRE LES MAINS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

Avant de passer à la prestation de serment de M. Laurent Coppex, le Président remet au nom du Conseil municipal un cadeau de départ à M. Arthur Chiorino.

*Applaudissements.*

M. Gerster va parler d'un temps qui n'existe plus, le temps d'Arthur Chiorino, quand, autour de cette table, se trouvait un représentant radical mais avant tout un amoureux de Carouge, un ami de Carouge qui, souvent, par ses silences, en disait beaucoup plus que certains dans des longues phrases. On savait qu'il avait la connaissance et le savoir. Arthur s'en va... M. Gerster bafouille un peu parce que c'était quelqu'un d'important pour l'association radicale et le PLR. Il avait une grande connaissance. Il n'aimait pas l'étaler mais quand on avait des questions sur des points précis, on savait qu'on pouvait compter sur lui pour avoir les réponses justes. M. Gerster sait que le Conseil municipal sera court ce soir et qu'il pourrait se permettre d'énumérer tout ce qu'Arthur Chiorino a accompli. Le mieux à faire, c'est qu'ils en prennent connaissance eux-mêmes en le revoyant dans Carouge et en parlant avec lui. M. Gerster veut simplement lui dire merci pour le temps qu'il a donné à Carouge et qu'il a donné au Conseil municipal.

*Applaudissements*

Le Président rappelle que M. Chiorino a démissionné par lettre du 21 décembre 2012 de son poste de Conseiller municipal avec effet au 31 décembre 2012. Cette lettre a été lue par la secrétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 janvier 2013.

Dès lors, il convient de pourvoir à son remplacement par M. Laurent Coppex, conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe qu'« en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement ».

Le Président prie l'assemblée de se lever et donne lecture du serment :

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal. »*

A l'appel de son nom, M. Laurent Coppex lève la main droite et répond par les mots : « Je le promets. »

Le Président prend acte de son serment et lui remet un cadeau de bienvenue.

*Applaudissements*

3. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### Communications de Mme De Haller Kellerhals

Mme De Haller Kellerhals remercie tout d'abord les architectes et les organisateurs des travaux qui ont eu lieu à la bibliothèque, notamment pour l'accueil mais également au sous-sol pour les dépôts pour le musée. Tout à l'heure a eu lieu une visite organisée pour l'ensemble des membres du Conseil municipal. Seulement certains de ceux-ci étaient présents. Elle les en remercie. Leur présence montre l'intérêt qu'ils portent à ce genre d'événements et que c'est grâce au vote du Conseil municipal que ces travaux ont pu être réalisés.

Ensuite, Mme De Haller Kellerhals a le plaisir d'informer le Conseil municipal que la Ville de Carouge s'engage à nouveau cette année pour la semaine internationale contre le racisme, soutenue par le Bureau de l'Intégration, qui aura lieu du 18 au 24 mars prochain. Différentes actions sont prévues à cette occasion :

- Un atelier de peinture pour les familles sera organisé avec la Maison de Quartier de Carouge, suivi d'un goûter multiculturel.
- Dans le cadre du Club des aînés, une scène ouverte aura lieu à l'espace Grosselin, s'adressant à toutes les générations et à toutes les cultures.
- La bibliothèque de Carouge accueillera la bibliothèque interculturelle de la Croix-Rouge qui mettra à disposition des livres en français et langues étrangères sur la thématique du racisme, et ceci pendant toute la semaine.
- Un repas organisé par des seniors d'ici et d'ailleurs à la Maison de Quartier de Carouge s'inscrira également dans cette manifestation.

D'autres activités verront également le jour :

- Dans le cadre des restaurants scolaires, des repas multiculturels seront servis aux enfants.
- Une conteuse se produira dans toutes les institutions pour la petite enfance et racontera un conte sur la diversité culturelle.

Toutes ces activités ont été mises en place en étroite collaboration avec les associations concernées. La commission de l'intégration s'est beaucoup engagée dans le choix et la réalisation de ces manifestations. Mme De Haller Kellerhals lui adresse ses remerciements, ainsi qu'au personnel de l'administration cantonale, qui s'est aussi fortement engagé dans l'organisation de la semaine contre le racisme. Un programme détaillé sera communiqué sur le site internet de la Ville de Carouge et affiché dans les lieux publics.

Mme De Haller Kellerhals remercie les Conseillers municipaux pour le bon accueil réservé à ces événements.

Enfin, Mme De Haller Kellerhals a une réponse au postulat 1-2011 « *Le théâtre pour les aînés* » qui avait été déposé par M. Voignier et qui invitait le Conseil administratif à « approcher les différents théâtres subventionnés carougeois afin qu'ils proposent une séance de leurs spectacles en matinée en partenariat avec par exemple l'Avivo ».

Trois théâtres sont installés sur le territoire carougeois :

- Théâtre de Carouge (deux salles)
- Théâtre des Amis
- Théâtre Alchimic

Chacun de ces théâtres applique des tarifs préférentiels pour les aînés :

- Théâtre de Carouge  
Prix de la place à 30.- francs au lieu de 40.- francs. Abonnement 6 spectacles à 105.- francs au lieu de 171.- francs.
- Théâtre des Amis  
Prix de la place à 26.- francs au lieu de 34.- francs. Abonnement 5 spectacles à 120.- francs au lieu de 150.- francs.

- Théâtre Alchimic  
Prix de la place à 20.- francs au lieu de 28.- francs. Abonnement 5 spectacles à 80.- francs au lieu de 120.- francs.

Par ailleurs, les personnes âgées faisant partie de groupements d'ainés\* ou dans le cadre de Cité Seniors peuvent bénéficier, grâce aux prestations du Service de la promotion culturelle de la Ville de Genève, de billets à tarif réduit (10.- francs) pour des représentations en matinées (14 heures 30), valables dans les théâtres partenaires dont font partie le Théâtre de Carouge et le Théâtre Alchimic.

D'autres représentations uniquement dédiées aux aînés (matinées) ne sont en principe pas souhaitées par les directions des théâtres qui préconisent des représentations où le public se mélange.

Cependant, par l'intermédiaire du programme "des spectacles pour vous" réalisé par Cité Seniors (Ville de Genève), le Théâtre Alchimic propose un spectacle en matinée par saison.

En outre, sur demande, le Théâtre de Carouge propose d'organiser des visites des coulisses du théâtre destinées aux aînés carougeois.

\*Pour information, la liste des groupements partenaires :

A.M.P.I.A. (Association des membres pensionnés de la C.I.A.)

Avivo

Centre social protestant (secteur Bel Age)

Fédération genevoise des clubs d'ainés et associations de Seniors

Fédération genevoise des établissements médico-sociaux

Groupement des retraités des arts graphiques de Genève (GRAG)

Mouvement des Aînés

Syndicom

Université du 3e âge

Vétérans UNIA

Service social Ville de Genève

Hospice général (Centre d'animation pour les retraités)

Mme De Haller Kellerhals souligne que beaucoup d'ainés sont donc touchés par ces mesures, et ce très régulièrement.

#### Communications de M. Walder

M. Walder a deux communications.

La première concerne le règlement du marché.

M. Walder informe le Conseil municipal que le nouveau règlement du marché a été finalisé et envoyé à l'association des marchands de Carouge. Celui-ci entrera en vigueur officiellement le 1<sup>er</sup> mai 2013. Toutefois certains articles qui permettent d'améliorer le fonctionnement du marché sont d'ores et déjà appliqués.

Suite à la commission durant laquelle les marchands ont été auditionnés, la majorité des demandes évoquées ont été intégrées, dont celle de continuer d'autoriser les terrasses dans l'enceinte du marché. Celles-ci seront toutefois limitées à 7, ce qui correspond à la situation actuelle. A noter qu'il s'agit d'un chiffre maximum qui sera éventuellement revu à la baisse lors d'un départ d'un marchand au bénéfice d'une telle autorisation.

Pour rappel, ce règlement vise non seulement à améliorer le fonctionnement du marché mais aussi à clarifier la collaboration avec l'administration ainsi qu'à favoriser les marchands producteurs ainsi que l'agriculture biologique.

La deuxième communication de M. Walder concerne les platanes à la place du Marché.

M. Walder confirme, pour celles et ceux qui ne l'auraient pas remarqué, qu'il a fallu procéder lundi à l'abattage de deux platanes supplémentaires sur la place du Marché.

Pour rappel, dès l'apparition avérée des premiers symptômes de dépérissement de trois platanes il y a maintenant bien 12 mois, le Conseil administratif avait alerté les services cantonaux compétents pour essayer d'en identifier la cause.

En juin 2012, un premier platane avait dû être abattu. Il avait péri et présentait des traces de parasites inconnus à la Commune.

Aujourd'hui, avec le concours des spécialistes de l'Etat de Genève et de la Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture (HEPIA), l'origine du dépérissement de ces arbres a pu être identifiée. Il s'agit d'une infection par les champignons du *Botryosphaeria* et, dans une moindre mesure, du chancre coloré du platane.

Dans l'intervalle, les jardiniers du secteur espaces verts ne sont pas restés inactifs puisqu'ils ont non seulement effectué de nombreux tests mais ont procédé à des désinfections afin d'essayer de limiter préventivement la contamination.

Dès lors que les causes étaient connues et afin de tenter de stopper la dissémination des spores sur les autres platanes de la place du Marché, ou sur d'autres arbres du Canton, deux arbres infectés ont été abattus lundi en plus de l'arbre déjà enlevé l'été dernier.

La terre des fosses de plantation est en train d'être entièrement vidée pour tenter de supprimer ce foyer d'infection. Des échantillons seront encore analysés afin d'obtenir un maximum d'information et améliorer ainsi la prévention pour les arbres sains.

Par mesure sanitaire, la terre des fosses est amenée à l'usine des Cheneviers pour incinération. La nouvelle terre proviendra d'un mélange spécifique proposé par les laboratoires de Lullier.

Il n'est pas prévu à ce jour d'autres abattages étant donné que les 28 platanes restants sont régulièrement contrôlés et ne présentent pas actuellement de signes de dépérissement particulier.

En guise de consolation, M. Walder peut annoncer au Conseil municipal qu'il est prévu de remplacer cette année encore les 3 platanes abattus par des platanes de quelques années de l'espèce *Vallis Clausa* qui est résistante au Chancre Coloré.

Enfin pour celles et ceux qui s'inquiéteraient des risques sanitaires, M. Walder aimerait rappeler ici que les atteintes observées à la place du Marché ne touchent que les platanes et n'impliquent aucun risque particulier pour la population.

#### Communications de Mme Lammar

Mme Lammar a une communication. Suite aux récentes décisions du service du commerce dont la presse s'est fait l'écho récemment de manière fournie, le Conseil administratif a été choqué de n'avoir reçu aucune information, si ce n'est par le biais de la presse, ni aucune décision alors que les agents de la police municipale de la Ville de Carouge sont chargés notamment de veiller à la bonne fermeture des établissements, en particulier le week-end puisqu'ils travaillent toute la nuit les vendredis et samedis, et de n'avoir aucunement été consulté dans la prise desdites décisions.

Pour le Conseil administratif, il est bien sûr difficile de se prononcer sur ces décisions dès lors qu'il ne les a pas reçues et qu'il n'a pas pu prendre connaissance des motivations. Cela étant, certaines de ces décisions le laissent perplexes, raison pour laquelle il a écrit au service du commerce la lettre suivante.

*Monsieur le Directeur,*

*C'est avec un étonnement certain que les autorités de la Ville de Carouge ont pris connaissance, par voie de presse, de mesures qui seraient prises à Carouge visant à restreindre les heures d'ouverture de certains établissements.*

*Sur la forme d'abord, la Ville de Carouge ne peut comprendre que de telles mesures soient décidées sans même que notre Ville ne soit ni informée ni consultée. S'il n'est pas question ici de remettre en cause les responsabilités ou prérogatives des uns ou des autres dans le domaine qui vous concerne, vous conviendrez, je l'espère, que depuis de nombreuses années la Ville de Carouge est un partenaire actif et engagé dans ces questions. Notons pour rappel les nombreuses actions "Intermezzo" conduites à la rue Vautier, en collaboration avec les établissements publics. Rappelons également l'effort conséquent de notre ville pour étendre les horaires de nos agents de police municipale (les premiers du canton à être en service durant toutes les nuits de week-end et bientôt la semaine) qui jouent un rôle essentiel de police de proximité et sont donc présents à la fermeture des établissements publics les jours les plus "festifs".*

*Au vu de ces quelques éléments et de l'engagement de longue date des autorités carougeoises pour contribuer activement à la coexistence respectueuse des habitants, des clients des établissements et des visiteurs de notre ville, les autorités carougeoises regrettent vivement le caractère abrupt et non concerté des mesures qui semblent annoncées.*

*Par ailleurs, il est particulièrement surprenant que vous ne nous ayez pas transmis la liste des établissements concernés par ces mesures. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que nos agents de police municipale, dans le cadre de leurs patrouilles de nuit, vérifient notamment que tout se passe correctement et respectueusement lors de la fermeture des établissements publics. S'ils ne connaissent pas les horaires desdits établissements ils ne peuvent pas assurer leur mission de manière satisfaisante.*

*Sur le fond, la composition de liste des établissements concernés par les mesures annoncées semble pour le moins curieuse et ne correspond pas aux observations de terrain effectuées par nos agents municipaux. Sans explications transparentes et documentées, vous comprendrez que de telles mesures ne peuvent apparaître que comme arbitraires, voire injustifiées.*

*Au vu des éléments ci-dessus et afin de pouvoir poursuivre, avec tous les établissements carougeois, les travaux et concertations utiles à la régulation des activités nocturnes, les autorités carougeoises attendent de votre service non seulement des explications circonstanciées tant sur la méthode que sur les décisions prises ainsi que les documents y relatifs. A cet effet, je vous saurais gré de prendre contact avec mon secrétariat afin de convenir d'une date dans les plus proches délais.*

*Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.*

*Stéphanie Lammar*

*Conseillère administrative*

#### **4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

La première communication concerne la démission de M. Andréa Rossi.

Le Président demande à la secrétaire de donner lecture de la lettre de démission.

Carouge, le 8 février 2013

Monsieur le Président,  
Madame La Maire,  
Mesdames et Monsieur les Conseillers administratifs,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

C'est avec un immense regret, que je vous informe de ma décision de démissionner du Conseil municipal de Carouge, en date du 28 février 2013.

En effet, pour des raisons privées, il m'est devenu difficile de concilier mon mandat de Conseiller et mon activité professionnelle.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Madame La Maire, Mesdames et Monsieur les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes cordiales salutations.

Andréa Rossi

Les demandes en vue du remplacement de M. Rossi sont en cours et devraient aboutir pour le mois de mars.

La deuxième communication concerne la date de la séance du Conseil municipal du mois de juin 2013 suite au résultat du vote du référendum. Dans le cadre du processus référendaire en cours, la votation populaire sur la délibération budgétaire du 13 novembre 2012 a été fixée au 9 juin 2013 par le Conseil d'Etat. Dès lors si, lors de cette votation populaire, le référendum est repoussé, le budget 2013 voté en novembre 2012 entrera en vigueur. Par contre, si le référendum est accepté, un nouveau budget 2013 bis devrait être présenté rapidement au Conseil municipal. Afin de permettre, le cas échéant, le bon déroulement de ce processus, le bureau a décidé de mettre en place le calendrier suivant :

- Jeudi 13 juin : Conseil municipal : présentation du budget 2013 bis
- Mardi 18 et jeudi 20 juin : travaux en commission des finances, éventuellement doubles commissions si le besoin s'en fait sentir
- Mardi 25 juin : Conseil municipal : retour et vote du budget 2013 bis.

Ces dates doivent être réservées. Le calendrier définitif du mois de juin sera confirmé le 10 juin, soit juste après le vote.

La troisième communication concerne le repas du Président, qui aura lieu le 15 mars. Le Président invite les membres du Conseil municipal qui n'auraient pas encore répondu à le faire auprès de la mémorialiste avant le 4 mars et les en remercie d'avance.

La quatrième communication concerne le rapport 2012 de législature de la CMNS (Commission des monuments, de la nature et des sites) qui est à disposition des Conseillers municipaux auprès de la mémorialiste.

La dernière communication concerne la 36<sup>ème</sup> Course pédestre des Conseillers municipaux, qui aura lieu le 20 avril 2013 à 16h15 à Bernex. Les membres du Conseil municipal intéressés par cette course peuvent prendre contact avec M. Schüle.

5. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 56-2012 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE DESTINE AUX ETUDES ANNEXES DE LA VOIE VERTE D'AGGLOMERATION (MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET CONCEPT D'ECLAIRAGE)**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2012 et renvoyé en commission des constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 31 janvier 2012 et le rapport a été établi par Monsieur Prod'hom.

Le Président demande si Monsieur Prod'hom a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Prod'Hom répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement cette délibération à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi remercie le Conseil administratif pour les explications fournies en commission, qui étaient relativement techniques. La commission a pu voir qu'il était effectivement indispensable de faire une partie de cet assainissement, celle qui concerne la place de l'Octroi, même si ces travaux ne seront pas faciles à gérer. La seule question qui reste ouverte – mais l'étude permettra de la clarifier – est de savoir quelle est la part qui incombera au Canton, en particulier en ce qui concerne les collecteurs majeurs, puisque ces derniers sont cantonaux et non communaux.

M. Prod'Hom remercie également l'administration pour toutes les informations qui ont été transmises. Il a été relevé, par rapport à cette Voie Verte et ce réseau de collecteurs, que beaucoup de collecteurs notamment eaux claires desservent le Vieux-Carouge. Il est important que la Charte du Vieux-Carouge puisse être validée par le Conseil municipal et que des zones de rétention soient utilisées, car il est quelque peu stupide de recueillir des eaux claires dans des collecteurs qui se jettent dans l'Arve. Par ailleurs, il convient que les très nombreuses conduites unitaires soient assainies le plus vite possible. Apparemment, un 5% ne serait pas réalisable dans le Vieux-Carouge. Il est donc demandé aussi que ce 5% soit étudié, pour arriver finalement à 100% d'eaux amenées, dans un moyen, voire long terme, au réseau d'assainissement.

M. Walder informe le Conseil municipal que le projet de Charte d'aménagement du Vieux-Carouge est contesté par 21 recours et qu'il est donc repoussé. Par ailleurs, la Commune constate aujourd'hui par rapport aux premiers aménagements, que ce soit à la rue Jacques-Dalphin ou dans le périmètre Montfalcon, que des éléments sont à améliorer, ce qui normal dans un nouveau concept d'aménagement. Elle est en train d'enregistrer les doléances de la population et d'envisager des corrections à ce qui a été fait et à ce qui est en train d'être fait. Que ce soit à court, moyen ou long terme, ces aspects seront intégrés dans la Charte d'aménagement qui avait été communiquée, mais pas discutée au Conseil municipal. L'objectif est de soumettre prochainement au Conseil municipal la Charte d'aménagement pour qu'il la valide formellement. Il y aura donc, ces prochaines semaines ou ces prochains mois, des commissions pour discuter de ce projet afin d'arriver ensemble à un concept d'aménagement principalement pour le Vieux-Carouge qui soit adopté par chacun.

**La délibération est acceptée à l'unanimité.**

*Vu la délibération N° 24-2011 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné à l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'un tronçon de la Voie Verte d'Agglomération (VVA) situé sur le territoire de Carouge ;*

*vu l'étude en cours de l'avant-projet de la VVA, sur le tronçon linéaire reliant le Quai du Cheval-Blanc au Pont de la Fontenette, en passant par la Place de l'Octroi, la Promenade des Orpailleurs et le Parc "Noie-tes-Puces", dont le rendu est prévu fin 2012 en vue d'une réalisation en 2015 - 2016 ;*



vu que, dans le cadre de cette étude d'avant-projet de la VVA, il s'avère nécessaire de planifier la mise en conformité du réseau d'assainissement ainsi que l'éclairage public du périmètre impacté par la VVA ;

vu que, dans le cadre de la réalisation de la VVA, la Ville de Genève procédera à la mise en séparatif de son réseau d'assainissement situé sous le Quai du Cheval-Blanc ;

vu que, conformément au plan général d'évacuation des eaux (PGEE), le réseau d'assainissement de la Ville de Carouge, notamment celui provenant de la place d'Armes, se déverse dans celui de la Ville de Genève à cet endroit, et qu'il devra par conséquent lui aussi, passer en séparatif ;

vu les honoraires impliqués par l'étude et le chiffrage de cette modification du réseau d'assainissement sur le périmètre de la VVA et de ses connections sur le réseau en séparatif existant ;

vu l'importance de l'éclairage pour la mise en valeur de la VVA ainsi que pour le confort et la sécurité de ses usagers de nuit, et la nécessité de réaliser une étude spécifique en vue d'un éclairage respectueux de l'environnement et économe en énergie ;

vu les honoraires de l'éclairagiste pour l'étude et le chiffrage de cet éclairage de la VVA sur le tronçon de la Ville de Carouge (Quai du Cheval-Blanc, Promenade des Orpailleurs, Parc « Noie tes puces » et passage sous le Pont de la Fontenette), en continuité avec l'éclairage qui sera conçu sur le tronçon Ville de Genève ;

vu la récapitulation générale ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 26 voix

## **DECIDE**

1. d'ouvrir un crédit d'étude de CHF 151'000.- destiné aux études annexes de la voie verte d'agglomération (mise en séparatif du réseau d'assainissement et concept d'éclairage)
2. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. de surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux.
4. en cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 3 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.
6. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 50-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE, FONDATION COMMUNALE DE DROIT PUBLIC POUR LA RENOVATION DU VIEUX-CAROUGE**

Mme Lammar introduit le sujet. La délibération a trait à l'adoption de nouveaux statuts pour la Fondation du Vieux-Carouge. Il faut savoir à ce titre que cette Fondation a été créée à la

fin des années 1960 et que ses statuts datent de cette période. Certaines modifications des statuts sont intervenues néanmoins en 2004 et en 2009, sachant que les modifications de 2009 ne visaient que le nombre de membres du conseil de Fondation pour assurer une représentativité identique à celle prévue pour le Conseil municipal. Il faut également noter que des changements importants sont intervenus depuis les années 1970 dans les pratiques en vigueur pour la gestion des fondations de droit public, en particulier dans le domaine de la construction et de la gestion de logements, locaux commerciaux et artisanaux ainsi que des parkings. Par ailleurs, il faut rappeler qu'un audit a été effectué récemment par la Cour des comptes sur la légalité et la gestion de la Fondation du Vieux-Carouge et que le rapport de la Cour des comptes relève certaines lacunes dans la gestion opérationnelle et stratégique de la Fondation et en particulier une absence de formalisation des procédures mises en place et de documents de référence.

Dès lors, le Conseil de Fondation s'est attelé à revoir ces statuts, selon les recommandations de la Cour des comptes. Une commission ad hoc a été créée, a travaillé longuement et a élaboré un projet de nouveaux statuts, qui a ensuite été approuvé par le conseil de Fondation lors de sa séance du 19 juin 2012. C'est ce projet qui est soumis aujourd'hui au Conseil municipal.

Le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'adopter les nouveaux statuts de la Fondation du Vieux-Carouge, fondation communale de droit public pour la rénovation du Vieux-Carouge, dont un exemplaire fait partie intégrante de la délibération que les Conseillers municipaux ont en annexe au présent document, et de demander au département de l'intérieur et de la mobilité de préparer dans les meilleurs délais un projet de loi pour le Conseil d'Etat en vue de son dépôt par-devant le Grand Conseil pour l'approbation des nouveaux statuts de la Fondation pour la rénovation du Vieux-Carouge par ce dernier, étant donné que c'est la procédure qui s'applique en la matière.

**La prise en considération est acceptée par 25 oui et 1 abstention.**

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition. Le Président ouvre donc la discussion.

Ce soir, M. Maulini a décidé de raconter au Conseil municipal une histoire – les Conseillers municipaux savent qu'ici, on adore se raconter des histoires.

Il était une fois un bijou de famille – l'histoire pourrait commencer ainsi. Ou autrement : il était une fois une ancienne commode qui a toujours été posée là, dans le salon, sans que l'on sache vraiment à quoi elle sert, avec le temps. C'est cela, l'histoire de la Fondation du Vieux-Carouge. Elle aurait pu continuer à roucouler sa tranquille existence si un citoyen carougeois n'avait pas dénoncé en 2010 à la Cour des comptes des irrégularités de fonctionnement chez sa grande sœur, la Fondation HLM. Du coup, la Cour des comptes, emportée par son élan, a ouvert une procédure de contrôle le 19 octobre 2010 et rendu le 28 juin 2011 un rapport d'audit établissant des recommandations concernant la gouvernance, l'organisation, les activités de rénovation, la gestion des immeubles de rendement – bref, tout.

Sans cet audit et sans ces recommandations, la Fondation aurait continué à attribuer ses rares logements lors de séances de petits arrangements – une fois à toi, une fois à lui, et ainsi de suite. M. Maulini avait, pour sa part, déjà exprimé son trouble sur ces procédures d'attribution en septembre 2008 en réclamant l'établissement de critères d'attribution plus clairs.

La Fondation du Vieux-Carouge est née en 1968 d'une idée noble : appréhender le problème des rénovations de l'ancienne cité sarde. A cette époque, les immeubles du Vieux-Carouge étaient particulièrement négligés et, par conséquent, un système de subventions a été mis sur pied. Parallèlement, la Fondation a acquis, avec l'aide de la Commune, plusieurs immeubles pour les rénover et dynamiser le processus de revitalisation. Ainsi, au fil des ans, la Ville de Carouge a versé à la Fondation environ CHF 10 millions de subventions et celle-ci a redistribué environ CHF 5,5 millions au titre de subventions. De même, en favorisant modestement l'accès des rares logements libérés à des familles ayant un lien avec la Commune –

trois à quatre logements par an en moyenne –, cette dernière a permis à des habitants de Carouge de se loger raisonnablement dans un marché aujourd'hui caractérisé par les excès. Aujourd'hui, la Fondation gère 6 immeubles, représentant 1,5% du parc immobilier considéré. Aujourd'hui, la Fondation gère 19 arcades, représentant entre 3 à 4% du parc immobilier considéré. Mais aujourd'hui aussi, suite à l'engouement tant affectif qu'économique qu'a suscité le Vieux-Carouge au cours des ans, la Fondation ne peut plus acquérir d'immeubles compte tenu des prix pratiqués. Elle ne peut plus exercer sa mission, son but exprimé dans l'article 2 alinéa 2 de son projet de statuts nouveaux : acquérir, vendre, échanger tout type d'immeubles. Et, pour compliquer les choses, on constate que certains immeubles situés dans le périmètre concerné sont déjà gérés directement par la Commune ou par l'ex-Fondation HLM ou encore par la Caisse de retraite du personnel.

M. Maulini considère que la réflexion sur le rôle de la Fondation du Vieux-Carouge n'a pas été menée avec suffisamment de lucidité. Le fait d'avoir entrepris la rédaction des nouveaux statuts, d'avoir entrepris une importante réflexion sur la gouvernance est à saluer. Mais la réflexion sur la fusion avec la nouvelle Fondation du logement n'a pas été menée au bon niveau. On peut sans peine imaginer qu'un réflexe de profonde empathie de la part des membres de la Fondation du Vieux-Carouge ne pouvait pas les conduire à vouloir à la fin se saborder. Pourtant, il y avait là une source importante d'économies d'échelle ainsi que de simplification administrative. Même l'administrateur de la Fondation ex-HLM a admis qu'il y avait des aspects positifs à imaginer une liquidation de la Fondation du Vieux-Carouge. C'est donc bien au niveau de ce Conseil municipal que ce débat devrait avoir lieu. Espérons qu'avec ces nouveaux statuts, il sera prêt à continuer la réflexion sur la future direction.

Et comme M. Maulini est un esprit emprunt d'optimisme, il veut terminer cette intervention en citant les paroles du président de la Fondation du Vieux-Carouge en 1990 – il y a vingt-trois ans – à l'occasion des vingt ans de la Fondation dans un très bel opuscule : « Si actuellement la Fondation ne peut acquérir d'immeubles, compte tenu des prix pratiqués, elle peut toutefois changer provisoirement de direction. Le mobilier urbain pourrait faire l'objet d'un catalogue. La Fondation pourrait également étudier la possibilité de créer des voies piétonnes ou résidentielles. Son rôle est également de surveiller les différentes mutations que le commerce et l'artisanat subissent au cours des ans. » Ce sont les mots de M. Alain Saracchi.

M. Baud annonce que l'UDC demande au Conseil municipal de refuser ces statuts. En effet, le Conseil municipal ne peut pas les modifier, il doit soit les accepter, soit les refuser. L'UDC demande donc au Conseil municipal de les refuser au vu de leur article 14, qui stipule : « Les membres du Conseil de Fondation désignés par le Conseil municipal doivent être électeurs à Carouge. » Or, cette notion d'électeurs ne suffit pas au groupe UDC, qui souhaite que soit ajouté le terme « éligible ». En effet, l'article 42 de la constitution ne précise pas qu'une personne qui n'est pas éligible puisse siéger dans un conseil de fondation de droit public, qui plus est de gestion du patrimoine. A défaut de refuser ces statuts, le Conseil municipal peut éventuellement surseoir à ce vote et demander un avis de droit pour savoir si cet article 14 ne contrevient pas à la constitution – ancienne ou nouvelle, M. Baud a cité l'article 42 de l'ancienne constitution, mais une telle clause existe également dans la nouvelle constitution. L'UDC propose donc de refuser ces statuts en l'état actuel, ou éventuellement de demander un avis de droit. Si le Conseil municipal accepte tout de même ces statuts, le groupe UDC se verra dans l'obligation d'utiliser ses droits de recours et les moyens qui sont mis à sa disposition.

M. Baertschi remarque que l'on entend n'importe quoi, ce soir, puisque, d'une part, il faudra que seuls des citoyens suisses de la cinquième génération siègent dans le conseil de fondation et puissent obtenir des logements et, d'autre part, qu'on a affaire à la politique des petits copains. C'est une belle image des édiles que l'on donne.

Il souhaite revenir d'abord sur l'audit de la Cour des comptes. Cet audit a mis en évidence la nécessité de toiletter des statuts anciens. La Cour des comptes a formulé des recommandations liées à la gestion des biens immobiliers. Très bien. Elle a toutefois largement ignoré l'historique de cette Fondation. Par exemple, elle n'a pas compris les conditions dans lesquelles certains biens immobiliers ont été repris par la Fondation et remis en état grâce aux aides apportées par la Commune. Il faut savoir que les montants qui ont été cités tout à

l'heure l'ont été totalement hors contexte et doivent être mis en rapport avec l'usage qui a été fait de ces subventions pendant plusieurs années.

La Cour des comptes a aussi développé des raisonnements de gouvernance de type technocratique, sans tenir compte du contexte socioéconomique et politique local. Elle a préconisé dans un précédent audit – et M. Baertschi rappelle qu'il s'agit là d'un premier autogoal marqué par la Cour des comptes – la fusion pour les Fondations immobilières cantonales, soi-disant pour générer des économies d'échelle. Même chose pour les régies d'importance cantonale. M. Baertschi tient à rappeler que cette position a été largement désavouée par les scrutins populaires. En plus, la Cour des comptes, au vu de la démission d'une des membres et des querelles internes dont la presse a beaucoup parlé, n'a pas toujours convaincu nombre de citoyens.

Une partie du travail de la Cour des comptes était utile et peut être prise en considération, mais une partie ne doit pas être prise à la lettre puisque la Cour des comptes était hors contexte.

M. Baertschi rappelle ensuite qu'un peu moins d'une vingtaine de commerces aujourd'hui sont abrités dans des immeubles propriétés de la Fondation du Vieux-Carouge et un peu moins de 50 logements. Ces commerces et logements ont des prix abordables. Ils sont occupés par de petits commerçants, des familles qui font vivre le cœur de notre Commune. La Fondation a permis de conserver au centre de Carouge des commerces ouverts au public, et pas seulement des banques et des assurances. Sur la place du Marché, il y a d'un côté deux banques, Crédit Suisse et la Banque cantonale, et de l'autre côté La Bourse et des petits commerces. Cela, on le doit à la Fondation du Vieux-Carouge, qui a aussi permis de conserver trois enseignes historiques : La Bourse, Les Négociants, Le Cheval-Blanc. C'est vrai qu'aujourd'hui, la mode est au Pakù Pakù, restaurants vietnamiens ou autres. M. Baertschi n'a rien contre ce fait, mais il est important que Carouge conserve cette image historique et ce rapport avec le temps. Or, sans cette Fondation, il n'y aurait aucune garantie que ce soit le cas. De plus, la Fondation du Vieux-Carouge a poursuivi l'action de sauvegarde initiée par la zone protégée et le plan de site en allouant des aides ponctuelles pour la restauration de bâtiments anciens. Elle a également mené une lutte anti-tags. Tout cela est à mettre au bilan de cette Fondation.

Prétendre aujourd'hui qu'on va faire une économie d'échelle, mais où s'arrêtera-t-on ? On pourrait fusionner aussi la Fondation Bruckner, le Bio, Marescotti, la Carougeoise, en faire une grande fondation et ainsi régler tous les problèmes ? C'est vraiment aller à l'encontre des spécificités qui doivent être reconnues et valorisées. M. Baertschi s'étonne du reste que certains partis autour de cette table, en particulier les Verts, qui poussent facilement à des dépenses dans le domaine de la mobilité, veuillent se donner une virginité à bon compte en disant : « On fait des économies, on est pour les économies ».

Enfin, M. Baertschi souligne qu'une des vocations de la Fondation du Vieux-Carouge est aussi de lutter contre la *gentrification*. Les bourgeois-bohèmes, les « bobos » viennent d'il ne sait où dire à Carouge ce qu'il faut faire dans cette commune dont ils ne connaissent du reste rien, et disent aujourd'hui : « On pourrait vendre ces immeubles, faire une seule grande fondation, faire de l'immobilier en agissant comme le privé. » M. Baertschi n'est pas de cet avis. Il pense que cette Fondation a toute sa raison d'être et qu'elle doit continuer à exister. Ce serait une grave erreur de la supprimer puisqu'elle forme vraiment le cœur de Carouge.

Mme Hiltbold ne répètera pas les propos de M. Baertschi. Elle souhaite cependant rappeler que les membres du conseil de fondation ont eu des discussions sur la question de fusionner ou non les deux fondations immobilières. M. Maulini n'a pas participé à toutes les discussions, mais la question s'est posée, un vote a eu lieu et le conseil de la Fondation du Vieux-Carouge a pris une décision. La Fondation du Vieux-Carouge étant placée sous la surveillance du Conseil municipal, si ce dernier entend que les deux fondations fusionnent, c'est possible ; il faut simplement que le Conseil municipal prenne la décision. Mais au sein du conseil de fondation, la discussion a eu lieu et la décision de la majorité a été ne pas fusionner.

En ce qui concerne l'article 14, le conseil de fondation a également eu des discussions à ce propos. Le but est de permettre aux électeurs, c'est-à-dire toutes les personnes qui sont en Suisse depuis plus de huit ans et qui ont le droit de vote à Carouge, de siéger dans le conseil de fondation. La décision a aussi été prise par un vote. Et à l'époque de cette discussion, il était question d'éventuellement prévoir l'éligibilité des étrangers dans la nouvelle constitu-

tion, qui finalement ne prévoit pas cette possibilité. Quoi qu'il en soit, c'est un esprit d'ouverture que de permettre non seulement aux citoyens suisses mais à toute personne qui a son mot à dire dans la gestion de la Commune, donc à tout électeur, de siéger dans le conseil de la Fondation du Vieux-Carouge. Par ailleurs, cet article reprend exactement les mêmes termes que l'article correspondant des statuts de la Fondation immobilière. Ces statuts-là ont été approuvés par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. S'il y avait une irrégularité, on peut espérer que le Grand Conseil l'ait vue. Et si le Grand Conseil devait ne pas l'avoir vue, Mme Hiltpold pense que le groupe UDC ne manquera pas de passer le message au Grand Conseil pour que ce dernier se prononce sur un éventuel problème de constitutionnalité. Mais selon Mme Hiltpold, un tel problème n'existe pas.

Mme Stebler rejoint les propos de M. Maulini, qui a dit des choses intéressantes, tout comme M. Baertschi. Elle voudrait en relever quelques unes et donner l'avis d'A Gauche Toute. Quand on dit, que la Fondation du Vieux-Carouge aide à la pierre mais n'achète plus de bâtiments parce que le prix est élevé, c'est vrai. Quand on dit qu'elle gère des arcades, c'est vrai. Quand Mme Stebler participait à la Fondation du Vieux-Carouge, la question d'une éventuelle fusion se posait aussi. C'est vrai qu'une fusion ne serait pas simple, mais elle est possible. A un moment où l'on parle beaucoup d'économies, de simplification, pourquoi ne pas lancer une réflexion ? Mais la réflexion doit traverser tous les membres de la Fondation HLM et tous les membres de la Fondation du Vieux-Carouge. Ensuite, puisque c'est le Conseil municipal qui décide puisque ces fondations sont sous son autorité, il pourrait cette année encore prendre une décision. L'AGT propose que cette réflexion soit menée : Quels sont les intérêts ? Qu'y gagnerait-on – une simplification, des économies ? Est-ce faisable ? On a vu par exemple les limites du Vieux-Carouge, où il n'y a plus de possibilité d'acheter des bâtiments, mais que la Fondation du Vieux-Carouge garde une spécificité par rapport à la Fondation HLM de soutien à la pierre, à la rénovation. Encore une fois, Mme Stebler croit qu'il faut mener cette réflexion. Cela fait des années qu'on en parle. Au temps des économies, d'un budget remis en question, il serait bon d'avoir, dans ces deux fondations et au sein des partis du Conseil municipal, une réflexion et une décision, proche ou lointaine.

M. Pistis signale d'abord que le MCG est relativement satisfait des nouveaux statuts de la Fondation du Vieux-Carouge.

Ensuite, il relève une incohérence de la part du parti des Verts. Pour mémoire, en 2008, lorsque le Grand Conseil a voté un projet de loi sur la fusion des établissements de droit public au niveau étatique, les Verts étaient contre cette fusion. Pour des raisons qu'on ne connaît pas encore, ce même parti a retourné sa veste et a été en faveur d'un changement dans la représentation dans les conseils des établissements de droit public cantonaux – SIG, HUG et autres. Et le jour où il fallait indiquer sa décision dans la brochure de vote, ce même parti s'est abstenu et n'a pas pris position. Aujourd'hui, ce même parti, au niveau du Conseil municipal, est de nouveau à l'opposé de la décision du peuple, qui ne veut pas des fusions des institutions de droit public, que ce soit au niveau cantonal ou au niveau communal.

Comme l'a relevé M. Baertschi, chaque Fondation a ses priorités, ses objectifs. Et une fusion ne pourrait que générer une surcharge de travail et entraîner un mauvais travail. Le MCG est donc contre la fusion de l'ex-Fondation HLM et de la Fondation du Vieux-Carouge.

C'est vrai, aujourd'hui, on ne construit plus. Pourquoi la Fondation du Vieux-Carouge, tout comme la Fondation immobilière de la Ville de Carouge, ne peut-elle pas construire ? Parce que la gauche, à travers l'Asloca, s'oppose systématiquement à la construction, fait des recours. Et aujourd'hui, on en arrive à ce que les résidents sont obligés d'aller emménager en France. Cela, c'est le résultat de la politique de la gauche. Il ne faut pas s'étonner aujourd'hui qu'on n'arrive pas à construire et que les gens, y compris les Fondations, ne peuvent plus investir dans la pierre.

M. Gerster est quelque peu étonné. On demande la discussion immédiate, mais pas le renvoi en commission. Ensuite, on refait le débat des minorités qui, visiblement, soit n'étaient pas présentes lors des discussions au sein du conseil de fondation, soit sont venues sporadiquement. La Fondation HLM a vécu la même chose, chacun a pu s'exprimer. M. Gerster rappelle que, dans ces Fondations, les membres sont représentés à même valeur de force qu'au sein du Conseil municipal. Normalement, les décisions sont prises lors des conseils de fondation. Le

Conseil municipal doit ce soir dire soit oui soit non. Et maintenant, on part dans l'historique de la Fondation du Vieux-Carouge. On parle du Grand Conseil. On a droit à de petites histoires. Tout le monde commence à s'échauffer. Pourquoi ne pas avoir renvoyé le sujet en commission ? Et où est la démocratie ? Si, dans les instances des fondations, les partis du Conseil municipal sont représentés par des membres de ces mêmes partis et qu'il n'y a pas de discussion au sein des partis – M. Gerster sait qu'il n'est pas toujours facile de transmettre l'information aux autres membres de son parti... Si, d'un côté, un groupe a accepté les statuts de la Fondation immobilière – sauf erreur, M. Baud était membre de cette Fondation quand les statuts ont été élaborés – mais reproche ensuite à l'autre Fondation qui a repris les mêmes statuts...

M. Baud tient à préciser qu'il avait refusé ce point.

M. Gerster remarque cependant que M. Baud a accepté d'avoir été minorisé et n'est pas revenu devant le Conseil municipal. Encore une fois, il a de la peine à comprendre pourquoi le sujet fait l'objet d'une discussion immédiate et n'a pas été renvoyé en commission. Il invite le Conseil municipal à voter : soit les statuts sont acceptés, soit la copie est renvoyée à la Fondation du Vieux-Carouge, auquel cas il espère que chacun participera activement aux discussions et que le Conseil municipal sera saisi d'un document qu'il peut voter.

M. Prod'Hom remercie la présidente de la Fondation du Vieux-Carouge, Mme Hiltpold, de ses explications, et notamment de la précision que la fusion a été discutée au sein du conseil de fondation. Il pense que cette discussion, le Conseil municipal devra l'avoir tôt ou tard. Le rôle de cette Fondation a aussi été, pendant un temps, de préavisier sur le patrimoine carougeois, de le préserver, de le mettre en valeur. Maintenant, il existe des instances cantonales pour ce faire et elle n'a plus ce rôle, ce qui est dommage parce que c'était une partie importante de ses fonctions. Il ne faut pas non plus oublier qu'à l'époque, il s'agissait de patrimoine social : le Vieux-Carouge n'était pas celui que l'on connaît maintenant. Il y a un sens à le relier à celui de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge dans le futur. Et vu la valorisation des immeubles de la Fondation du Vieux-Carouge, cela permettra aussi d'avoir une capacité d'investissement pour de gros projets, pour pouvoir emprunter. Personnellement, M. Prod'Hom acceptera ces statuts, mais il pense que la discussion devra revenir tôt ou tard autour de la table.

M. Etienne ne peut pas laisser dire par le groupe MCG que l'Asloca bloque la construction de logements. L'Asloca défend des logements à loyer abordable. Lorsqu'il y a des oppositions, c'est simplement pour garantir des logements à loyer abordable.

Mme Hiltpold souligne qu'il faut faire la distinction entre la Fondation du Vieux-Carouge et la Commission du Vieux-Carouge, qui sont deux entités différentes. La Commission du Vieux-Carouge, qui n'existe plus, préavisait dans le cadre des autorisations de construire. Elle n'a rien à voir avec la Fondation du Vieux-Carouge, qui possède un parc immobilier et qui donne des subventions aux propriétaires lorsqu'ils rénovent dans les règles de l'art.

M. Baertschi voulait apporter cette même correction. Il est déçu par le niveau de la discussion. Il partage l'avis de M. Gerster : il faut un minimum de coordination dans les partis. On arrive en Conseil municipal sans être renseigné, on dit n'importe quoi dans n'importe quel sens, on finit par parler de l'Asloca. Il faut revenir à l'essentiel. Et si vraiment personne n'y comprend rien, qu'une séance de commission ait lieu.

**La délibération est acceptée par 22 oui, 2 non et 2 abstentions.**

*Attendu que la création de la Fondation du Vieux Carouge pour la rénovation du vieux Carouge a été approuvée par le Conseil municipal le 5 décembre 1968 ;*

*attendu que la création de la Fondation du Vieux Carouge (ci-après la Fondation) est devenue effective lors de l'entrée en vigueur de la loi adoptée par le Grand Conseil le 13 septembre 1969 ;*

*attendu que des modifications sont intervenues dans ses statuts en 2004, puis en 2009, après approbation du Grand Conseil ; étant précisé que cette dernière modification ne visait que le nombre de membres du conseil de fondation pour assurer une représentativité identique à celle prévue au Conseil municipal ;*

*vu les changements importants intervenus depuis les années 1970 dans les pratiques en vigueur pour la gestion des fondations de droit public et en particulier dans le domaine de la construction et de la gestion de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que de parkings ;*

*vu la désignation d'un nouveau conseil de fondation par le Conseil municipal début juin 2011 ;*

*vu l'audit effectué par la Cour des comptes sur la légalité et la gestion de la Fondation du Vieux Carouge pour la rénovation du vieux Carouge, consécutive à une communication d'un conseiller municipal de la Ville de Carouge indiquant un retard important dans la publication des comptes 2009 de la Fondation HLM et de ce fait corollairement de la Fondation ;*

*vu le rapport d'audit publié par la Cour des comptes le 28 juin 2011, dont il ressort des lacunes dans la gestion opérationnelle et stratégique de la Fondation, et en particulier une absence de formalisation des procédures mises en place et de documents de référence ;*

*vu les recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport que les nouveaux organes de la Fondation ont décidé de suivre et en particulier la nécessité d'adapter les statuts de la Fondation et de clarifier le fonctionnement de ses organes (mise en place de règlements, directives et procédures) ;*

*vu les délais de mise en œuvre fixés par la Cour des comptes à fin décembre 2012 ;*

*vu les importantes réflexions menées par une commission ad hoc nommée par le conseil de fondation, le bureau et le conseil lui-même en vue de la mise en place d'une re-fonte totale de la gouvernance de la Fondation (notamment la gestion des demandes de location et d'attribution de logements, les outils de gestion financière et le niveau des loyers, la gestion des immeubles et le processus d'attribution de travaux) ;*

*vu le projet de nouveaux statuts élaboré par la commission ad hoc remis au conseil de fondation, examiné, amendé et approuvé lors de sa séance du 19 juin 2012, dont un exemplaire fait partie intégrante de la présente délibération ;*

*vu le courrier adressé par les organes de la Fondation au Conseil administratif, le 8 février 2013, par lequel elles sollicitent le dépôt d'un projet de délibération au Conseil municipal, dans les meilleurs délais, en vue de l'adoption de ce projet de nouveaux statuts, pour qu'il puisse ensuite être transmis à l'Etat, afin que le Conseil d'Etat puisse introduire un projet de loi au Grand Conseil, conformément à l'article 2 de la loi sur les fondations de droit public ;*

*conformément aux articles 1 et ss de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et plus particulièrement de l'article 30, alinéa 1, i et t et 1 et suivants de la loi sur les fondations de droit public*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal par 22 oui et 2 non, 2 abstentions*

**DECIDE**

1. *D'adopter les nouveaux statuts de la Fondation du vieux Carouge, fondation communale de droit public pour la rénovation du vieux Carouge, dont un exemplaire fait partie intégrante de la présente délibération.*
2. *De demander au département de l'intérieur et de la mobilité de préparer, dans les meilleurs délais, un projet de loi pour le Conseil d'Etat, en vue de son dépôt par-devant le Grand Conseil, pour l'approbation des nouveaux statuts de la Fondation pour la rénovation du vieux Carouge, par ce dernier.*
7. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 62-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIF A L'OUVERTURE D'UN CREDIT EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE POUR SON AIDE D'URGENCE AUX PHILIPPINES**

Mme De Haller Kellerhals introduit le sujet. Le 4 décembre 2012, un typhon s'est abattu sur l'île de Mindanao aux Philippines, laissant plus de 100'000 personnes sans abri. La Croix-Rouge suisse s'est mobilisée, comme à son habitude, pour venir en secours à toutes ces personnes. Elle a adressé une demande de soutien à la Ville de Carouge. C'est pourquoi ce soir le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide d'urgence aux victimes du typhon aux Philippines.

**La prise en considération est acceptée par 25 oui et 1 non.**

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition. Le Président ouvre donc la discussion.

M. Gevisier informe les Conseillers municipaux que les fonds Marcos ont été libérés dernièrement par les banques. Il pense que ces fonds feront aussi partie des ceux qui vont arriver pour aider les malheureuses victimes de ces catastrophes à répétition qui s'abattent sur cette région du monde.

**La délibération est acceptée par 25 oui et 1 abstention.**

*Vu le typhon « Bopha » qui s'est abattu sur l'île de Mindanao (Philippines) le 4 décembre dernier ;*

*Vu les dégâts engendrés qui ont laissé plus de cent mille personnes sans abri ;*

*Vu la mobilisation de la Croix-Rouge suisse qui, avec un engagement financier de CHF 300'000.--, fournit 210 tentes familiales, des tentes pour les soins médicaux ainsi que 500 kits de biens de première nécessité à des familles qui ont perdu toutes leurs possessions ;*

*Vu la demande de soutien adressée à la Ville de Carouge par la Croix-Rouge suisse le 11 décembre 2012;*

*Conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal, par 25 oui et 1 abstention*

**DECIDE**



1. *D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge Suisse pour son aide d'urgence aux victimes du typhon « Bopha » aux Philippines ;*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2013 (rubrique 58.367).*
3. *De comptabiliser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*
8. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 63-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DESTINE A L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DU REZ-DE-CHAUSSEE ET DU SOUS-SOL DE LA MAISON DELAFONTAINE, AINSI QU'AU REAMENAGEMENT DES LOCAUX DU 1<sup>ER</sup> ETAGE DE LA MAIRIE**

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération a pour objet deux volets.

Le premier concerne l'aménagement de locaux du rez-de-chaussée de la maison Delafontaine et du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie. Les Conseillers municipaux se souviennent certainement du projet MODEMA qui leur avait été présenté il y a quelque temps, visant au réaménagement complet des locaux de la Ville de Carouge, avec notamment le déplacement de la salle du Conseil municipal. Au vu de la situation économique difficile, ce projet complet a été suspendu. Toutefois, au vu de la construction de la Maison des APM, au boulevard des Promenades, et du déménagement de ces derniers, les locaux du rez-de-chaussée de la maison Delafontaine sont actuellement vides et il apparaît nécessaire de les affecter de la manière la plus efficace possible.

Étant donné qu'actuellement, les locaux de l'état civil, qui se trouvent au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie, ne satisfont plus aux normes usuelles de confort et de confidentialité pour le public et pour les collaborateurs de l'administration et étant donné que le 3<sup>ème</sup> étage de la maison Delafontaine est devenu la salle des mariages, il apparaît logique d'affecter les locaux du rez-de-chaussée de la maison Delafontaine à l'état civil. Ainsi, l'accueil et la confidentialité du public pourront être garantis. Ce lieu est situé à côté de la Mairie, ce qui signifie que si les personnes se rendent encore à la Mairie pour s'adresser à l'état civil, il sera facile de les renvoyer dans la rue d'à côté, sans qu'ils doivent bien évidemment traverser tout Carouge. Ils pourront en outre facilement visiter la salle des mariages puisqu'il suffira de monter quelques étages.

Ce transfert de l'état civil libèrera les locaux au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie où il est prévu de placer le Conseil administratif, le secrétariat du Conseil administratif, le secrétaire général et la mémorialiste. Pour rappel, la mémorialiste ainsi que deux secrétaires se partagent actuellement deux bureaux minuscules au rez-de-chaussée de la Mairie, à gauche quand on entre dans le hall de la Mairie, où se trouve le service informatique et logistique. Elles doivent donc constamment traverser le hall, ouvrir les portes en transportant du matériel et des dossiers pour travailler à la Mairie, ce qui est évidemment possible mais pas très pratique.

Enfin, le bureau qui sera libéré au 2<sup>ème</sup> étage sera repris par les ressources humaines, qui sont actuellement très à l'étroit dans leurs locaux.

À noter encore, pour répondre à une question qui a été évoquée au bureau du Conseil municipal, il est prévu – mais cela ne ressort effectivement pas clairement dans la délibération – que l'accès à l'état civil, donc au rez-de-chaussée de la maison Delafontaine, sera garanti aux personnes handicapées par la rampe d'accès extérieure existante et l'automatisation des portes principales d'accès selon un système comme il en existe à la bibliothèque et que certains ont pu voir plus tôt lors de la visite de la bibliothèque.

Concernant le second volet, il s'agit davantage d'une question d'entretien qui doit être effectuée en urgence. Cette réfection aurait pu être prise en dépassement sur les lignes d'entretien. Mais vu le montant, le Conseil administratif a trouvé normal de la passer en délibération par-devant le Conseil municipal. Par ailleurs, comme le premier volet concernait principalement le bâtiment de la maison Delafontaine, il était logique de présenter au Conseil municipal ces deux volets dans une seule délibération.

Il a été découvert dernièrement que, malheureusement, des moisissures étaient apparues dans les locaux de dépôt des œuvres céramiques du musée. La faculté des sciences de l'Université de Genève a établi un rapport scientifique, basé sur l'analyse des moisissures prélevées dans le dépôt en novembre 2012. Ce rapport précise que les colonies de moisissures du genre *Penicillium* contribuent de manière significative au développement de réactions allergiques chez les personnes exposées, d'une part, et provoquent la détérioration des textiles et papiers tels que les livres entreposés sur place, d'autre part. Le degré d'urgence d'assainissement est donc élevé. La contamination des livres à couverture en tissu non coloré a d'ores et déjà exigé la destruction, hélas, de 10% du stock.

Le dépôt de la maison Delafontaine est indispensable au musée pour pouvoir y entreposer l'intégralité de la collection de faïences de Carouge et les publications de la Ville. Il est indispensable de l'assainir pour pouvoir continuer à y entreposer ce matériel. Si le papier a particulièrement souffert des attaques des moisissures, les faïences doivent impérativement être conservées dans un lieu qui n'est pas contaminé, sous peine de ne plus pouvoir les exposer avec d'autres objets de collection, pour éviter bien évidemment une contamination. Durant les travaux d'assainissement, les faïences, par essence fragiles, doivent être entreposées ailleurs. Le déménagement des œuvres, qui concerne environ 25 m<sup>3</sup> emballées, ne peut malheureusement pas être effectué à l'interne ou par une entreprise de déménagement. Il doit être fait par une entreprise spécialisée dans le transport d'objets d'art pour garantir l'intégrité de ceux-ci, d'une part, et pour éviter le paiement d'une lourde prime d'assurance supplémentaire exigée par contrat si le transport était effectué à l'interne, d'autre part.

S'agissant encore du stockage temporaire de ces œuvres durant les travaux, la pièce au 1<sup>er</sup> étage de la maison Delafontaine, appelée « salon bleu », pour les connaisseurs, n'est malheureusement pas utilisable car elle ne dispose pas d'alarme et est utilisée pour les séances de médiation culturelle, pour le Printemps carougeois. Le seul endroit adéquat est donc le dépôt en dessous de la bibliothèque que certains Conseillers municipaux ont pu visiter tout à l'heure. Il faut encore relever que ce stockage temporaire au dépôt de la bibliothèque n'engendrera aucun coût, mais le manque de place disponible dans ce dépôt ne permet pas d'y entreposer ces œuvres définitivement.

Pour terminer, Mme Lammar soulignera qu'afin de minimiser les coûts, les œuvres en céramique et les livres conservés et stockés provisoirement seront nettoyés par le personnel du musée, à l'interne, par solution d'eau et alcool.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'ouvrir un crédit de construction de CHF 329'000.- destiné à l'aménagement des locaux du rez-de-chaussée et du sous-sol de la maison Delafontaine, ainsi qu'au réaménagement des locaux du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie, de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif et d'amortir le montant de CHF 329'000.- au moyen de dix annuités sous les rubriques qui sont mentionnées dans la délibération.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Entre la discussion immédiate et le renvoi en commission, le bureau propose le renvoi en commission des constructions et logements.

Le Président demande s'il y a une autre proposition.

M. Voignier propose la discussion immédiate, vu les réponses apportées aux remarques qu'il avait faites lors du bureau sur l'accès aux personnes ayant un handicap ou aux personnes âgées dans ces locaux et vu l'urgence pour les œuvres.

**La discussion immédiate est acceptée par 21 oui, 2 non et 3 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier remercie de la réponse concernant les accès pour les personnes handicapées. Il espère que, dans les prochains projets de ce type, cet aspect sera systématiquement pris en considération et que le Conseil municipal pourra disposer de quelques chiffres, qu'on lui dise

ce que coûte à peu près une porte automatique, des accès. Un postulat avait été présenté dans ce sens il y a quelques années, de même que des amendements lors du projet MODE-MA.

Mme Marti, en tant que membre de la Fondation Bruckner, étant donc extrêmement sensible à la préservation de la céramique, et ayant discuté avec le directeur du musée, se réjouit que la discussion immédiate ait lieu et qu'il soit possible d'intervenir au plus vite pour ce qui concerne le volet céramique. Pour le reste, le bureau avait d'abord proposé la discussion immédiate, mais avait finalement décidé le renvoi en commission, comme M. Voignier s'inquiétait de ce qui se faisait par rapport à l'accès pour handicapés. Mais ces précisions ayant été apportées, la discussion immédiate peut avoir lieu.

M. Paparou relève que le récapitulatif général des coûts indique un total général TTC de CHF 308'624.93. Or, le crédit de construction indique CHF 329'000.-. Pourrait-on lui expliquer la raison de cette différence de CHF 20'000.- ?

Mme Lammar explique que, dans la feuille des travaux, ne figurent que les travaux, soit état civil, sous-sol et les travaux de la Mairie, pour CHF 153'406.70, CHF 71'656.30 et CHF 68'865.-. Mais dans le coût total de la délibération, il faut bien évidemment tenir compte des honoraires des mandataires, des divers et imprévus et des frais divers, d'un montant de CHF 9'900.-, CHF 14'696.- et CHF 10'000.-. Mme Lammar précise encore que les divers et imprévus figurent dans la feuille des travaux, mais c'est le montant sans ces divers et imprévus qui a été reporté sur la récapitulation générale, où a été ajouté un montant divers et imprévus 5% total, à hauteur de CHF 14'000.-, soit CHF 7'670.-, CHF 3'582.- et CHF 3'443.-.

M. Paparou remercie de ces explications. Il trouve cependant que ces documents ne facilitent pas la lecture des béotiens que sont les Conseillers municipaux.

M. Joannou précise que, pour toutes les délibérations, la dernière page, appelée « récapitulatif général », reprend toujours la même mouture – un seul poste pour les divers et imprévus, un seul poste pour les honoraires, un seul poste pour les travaux et l'arrondi. Chaque mandataire a sa propre méthode de calcul et le service reprend les chiffres tels quels, par exemple dans un tableau Excel, et les met en annexe. Le service fait également une récapitulation générale, avec toujours la même présentation, pour permettre par exemple aux Conseillers municipaux de comparer plus facilement un projet à un autre.

Mme Stebler croit savoir, pour répondre à M. Voignier, que dans toute nouvelle construction ou rénovation, la mise aux normes pour handicapés est obligatoire pour la Commune. Et il lui semble que les prix doivent se ressembler d'un projet à l'autre.

Mme Lammar répond par l'affirmative, pour les bâtiments publics. Pour les bâtiments privés, cette obligation n'existe pas encore.

M. Joannou ajoute qu'il y a deux ans, une étude a été faite pour voir quels bâtiments communaux n'étaient pas encore équipés. Au fur et à mesure que la Ville de Carouge rénove ses bâtiments, ces derniers sont passés aux normes handicapés.

Mme Hiltpold relève que le personnel communal compte de nombreuses personnes très qualifiées. Elle demande si des travaux seront effectués en interne.

Mme Lammar explique que, de manière générale, tout ce qui peut être fait à l'interne est fait à l'interne. En l'occurrence, il s'agit de travaux spécifiques de menuiserie, des modifications importantes du bâtiment, qui dépassent donc ce qui pourrait être fait à l'interne et pour lesquels des entreprises externes sont mandatées. Ce sont de petits travaux qui peuvent être faits à l'interne, et qui ne doivent pas non plus mobiliser les employés de la Commune pendant deux mois à 100%.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

*Vu la nécessité d'optimiser les locaux de travail du secteur de l'Etat-civil situés au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie ne satisfaisant plus aux normes usuelles de confort et de confidentialité pour le public et pour les collaborateurs de l'administration ;*

*vu l'opportunité d'utiliser les locaux libérés par la Police municipale au rez-de-chaussée du bâtiment "Delafontaine" sis au 24 rue Jacques-Dalphin pour installer à moindres frais le secteur de l'Etat-civil dans des locaux existants et équipés qui seront adaptés et facilement accessibles au public ;*

*vu, en conséquence, la possibilité de réorganiser les locaux de travail du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie, libérés par l'Etat-civil, par la création d'un étage exclusivement voué au Secrétariat général et au Conseil administratif, avec notamment le rapatriement du secrétariat de ces entités, situé provisoirement dans des locaux peu adaptés au rez-de-chaussée de la Mairie ;*

*vu également la nécessité de traiter rapidement et en profondeur le sous-sol du bâtiment "Delafontaine" suite à l'apparition de moisissures dans les locaux de dépôt des œuvres céramiques du Musée de Carouge ;*

*considérant que ces adaptations de locaux ne rentrent pas en contradiction avec le futur projet "MODEMA" qui est gelé au niveau de la phase "requête en autorisation de construire" pour cause de prudence économique ;*

*vu que la légère adaptation des locaux du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie faisait déjà partie intégrante du projet "MODEMA" et que l'adaptation typologique des anciens locaux de la Police municipale sera minimale ;*

*vu que l'autorisation de construire en force du projet initial "H. Hiltbold" nous permet de réaliser les aménagements du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie et que les adaptations du rez-de-chaussée du bâtiment "Delafontaine" ne nécessitent pas de requête en autorisation ;*

*vu l'étude pilotée par le Service des constructions, entretien et sports, les appels d'offre d'entreprises et la récapitulation générale ;*

*vu la volonté du Conseil administratif de réaliser les adaptations nécessaires au fonctionnement optimal des services de la Mairie et à la préservation du bâtiment "Delafontaine" ;*

*conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 26 voix*

### **DECIDE**

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 329'000.- destiné à l'aménagement des locaux du rez-de-chaussée et du sous-sol de la maison "Delafontaine" ainsi qu'au réaménagement des locaux du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir le montant de CHF 329'000.- au moyen de 10 annuités dès 2014 sous rubrique*

## 9. MOTIONS

1. Motion **25-2012 R** : pour une étude de différents emplacements pour les fêtes et manifestations

Cette motion a été prise en considération le 13 novembre 2012 et renvoyée en commission des sports et loisirs.

Celle-ci s'est réunie le 5 février 2013 et le rapport a été établi par M. Barthassat.

Le Président demande à M. Barthassat s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Barthassat répond par la négative.

Lors de cette commission, en fin de séance, le Président soumet au vote la proposition suivante de M. Monney : "promouvoir la salle des fêtes (esplanade) pour les manifestations tout en gardant la patinoire à la place de Sardaigne".

La commission préavise favorablement cette proposition par 6 oui et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Maulini rappelle que, la dernière fois que le Conseil municipal avait évoqué ce sujet, il s'était étonné que l'on n'évoque jamais la place de l'Octroi, qui est l'entrée de Carouge et qui n'avait pas fait l'objet d'un concept d'aménagement sur les aspects festifs.

Mme Lammar indique qu'il serait possible d'y réfléchir. Cela étant, la place de l'Octroi ne pourrait accueillir que de petites manifestations car elle est traversée par le tram. Si la manifestation est conséquente et prend les deux côtés de la place, cela peut être extrêmement dangereux avec le tram et le trafic qui en résulte.

M. Walder ajoute deux éléments évoqués en commission. D'une part, les connexions électriques n'étant pas installées partout sur la place de l'Octroi, il est très difficile d'animer toute la place. D'autre part, cette place devra être refaite, étant aussi donné les infiltrations d'eau dans le parking. Par conséquent, dans les années à venir, un projet de réaménagement sera soumis au Conseil municipal. Le Conseil administratif souhaiterait que, dans ce projet de réaménagement, soit intégré le concept d'utiliser cette place plus facilement pour des manifestations.

M. Voignier remercie les divers services communaux qui ont amené à la commission des documents intéressants, et surtout un document énumérant toutes les manifestations qui ont lieu à Carouge et lesquelles pourraient éventuellement être déplacées à un autre endroit.

M. Baertschi relève que Carouge est une ville de places. Il est important de continuer cette réflexion urbanistique et de maintenir cette diversité de places, qu'il s'agisse du rondou, où l'on voit un carrefour mais qui est en fait une place, de la Tambourine, où il serait possible par exemple d'aménager une agora ou un autre projet autour du centre de loisirs, mais aussi dans le cadre du PAV et bien sûr dans les autres parties de Carouge. C'est encourageant pour l'esprit de Carouge. Et c'est un point qui est ressorti des discussions en commission, quelles que soient les nuisances et le partage des nuisances que l'on doit tous avoir autour de l'une ou l'autre place.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter la motion, soit la proposition de « promouvoir l'esplanade de la salle des fêtes pour les manifestations tout en gardant la patinoire à la place de Sardaigne ».

**La motion est acceptée par 23 oui et 3 non.**

## **2. Motion 28-2013 P : nuisances et heure de fermeture des établissements**

Le Président demande aux auteurs de cette motion s'ils souhaitent qu'elle soit portée à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Morex répond positivement.

Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

### ***NUISANCES ET HEURE DE FERMETURE DES ETABLISSEMENTS***

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*vu le choix des établissements interdits de prolongation des heures d'ouverture*

*vu le choix des établissements autorisés à prolonger leurs heures d'ouverture*

*vu l'incompréhension qui résulte de ce choix*

*vu la baisse du chiffre d'affaire que cela va engendrer*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

*Invite le Conseil administratif*

*à convoquer la commission de son choix, afin d'entendre les explications des responsables cantonaux, à l'origine de ces mesures*

M. Paparou souhaite s'exprimer avant la prise en considération.

En lisant cette motion, le PS a tout d'abord été saisi d'un véritable étonnement. Puis, après l'avoir relue à tête reposée, il s'est dit qu'il fallait plutôt avoir de l'empathie pour ce grand corps malade qu'est le PLR et le PDC. Ces deux partis souffrent visiblement. Les premiers symptômes de ce fractionnement de la pensée sont apparus récemment dans le dernier numéro du journal communal *Carouge*, où le PLR et le PDC ont écrit le même article mais avec des signatures différentes. Manque d'inspiration ? Acte manqué en vue d'une nouvelle fusion ? Qui sait. De plus, cet article n'était en fait qu'un copié-collé de la déclaration de la fraction radicale sur le budget 2013.

Mais ce ne sont là que des signes avant-coureurs. Le mal est plus profond pour ces deux formations politiques. Ils sont tiraillés ce soir entre la liberté de commerce et la tranquillité publique qu'ils appellent sans cesse de leurs vœux. Ça coince, ça grince – que faire ? Et si on écrivait une motion ?

Du point de vue du PS, cette motion est bâclée car l'invite reste trop vague. Qui sont les responsables cantonaux ? Est-ce au CA d'entamer un jeu de piste et avancer vers un but obscur ? M. Paparou rappelle que la prolongation des heures d'ouverture dépasse largement dans ce cas de figure les compétences de la Commune de Carouge. Qui décide alors ? Le service du commerce, le chef du DARES, chacun se défaussant de sa responsabilité ?

Pour toutes ces raisons, le PS invite le Conseil municipal à ne pas prendre en considération cette motion.

M. Morex relève que le Président imaginera bien qu'il n'est pas d'accord avec les propos tenus par M. Paparou et lui transmettra en outre qu'il n'est pas tiraillé entre la liberté de commerce et les nuisances apportées à la population carougeoise – il en veut pour preuve qu'il fait partie de ceux qui ont voté pour les caméras.

M. Morex voit déjà que le dépôt de la motion n'a pas été inutile puisqu'elle a fait réagir le Conseil administratif, puisque la Conseillère administrative déléguée à ce dicastère a écrit au département concerné.

Le Président transmettra également à M. Paparou que la personnalité à laquelle il convient d'écrire est connue puisque le Conseil administratif lui a déjà écrit.

M. Morex aimerait simplement avoir des explications, parce qu'il côtoie certains des patrons de ces établissements. Que l'on prenne des mesures, il n'est pas contre. Mais il faut qu'elles soient logiques et sensées. Prendre des mesures contre un établissement et ne pas en prendre contre celui qui est juste à côté et qui fait tout autant de bruit, si ce n'est plus ; envoyer un courrier à un établissement de la rue Vautier dans lequel le responsable écrit que, pour prendre ses décisions, il s'est adressé à la police alors que le tenancier n'a jamais reçu de plaintes et, en plus, qu'il s'est renseigné auprès des services de la Ville de Genève – il faudrait tout de même expliquer à ce fonctionnaire que la rue Vautier se situe à Carouge et non à Genève ; prendre des mesures contre un établissement qui est un restaurant, qui n'est donc pas un endroit à beuveries et qui, ayant été ouvert il y a à peine trois mois, n'a sans doute jamais fait l'objet de plaintes ; choisir un établissement – celui de la 6ème tour pour ne pas le nommer – qui ferme tous les jours à 20h00 sauf le mercredi, à 00h00 puisqu'il y a soirée jeux avec les personnes âgées... Toutes ces décisions sont totalement incompréhensibles. Du reste, la Conseillère administrative l'a déjà écrit au département concerné.

M. Morex souhaite qu'une commission puisse entendre pourquoi de telles mesures ont été prises et sur quelle base. Il pense que l'on est en droit de le savoir.

Il invite donc le Conseil municipal à prendre en considération cette motion et à la voter.

Mme Lammar ne veut pas s'immiscer dans la décision que le Conseil municipal va prendre sur cette motion. Elle souhaite cependant préciser que ce n'est pas la motion qui a fait réagir le Conseil administratif, puisque ces déclarations sont celles qu'elle avait tenues aux journalistes qui l'avaient appelée, notamment ceux de *20 Minutes*, et qu'elles ont simplement été formalisées dans un courrier.

Par ailleurs, il faudrait que les motionnaires précisent ce qu'ils entendent par « responsables cantonaux ». Est-ce le service du commerce ? Le département ? Qui veulent-ils entendre, le cas échéant ?

Ce qui dérange M. Pistis, c'est le fait que le Conseil municipal doive s'immiscer dans un problème qui est du ressort du Conseil d'Etat.

Il souhaite d'abord rappeler aux initiants de la motion, soit le PLR et le PDC, qu'ils disposent de la majorité au Grand Conseil. Il voudrait également rappeler qu'au niveau du Conseil d'Etat, sauf erreur, il y a 1 PDC, M. Unger, lequel prend ce genre de décisions, et 3 PLR, Mme Rochat, M. Maudet, département de la sécurité, et M. Longchamp, département de l'urbanisme. M. Pistis est donc surpris que ces partis du Conseil municipal de la Ville de Carouge aient un problème de communication au niveau du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Il leur suffit en effet de prendre contact et de demander pourquoi leurs magistrats ont pris ce genre de décisions et sur quelles bases.

Si demain, quelqu'un d'autre a un problème dans un tout autre contexte et qu'une autorité prend une décision, le Conseil municipal devra-t-il intervenir pour des cas qui sont des cas particuliers ?

Sauf erreur également, les journaux rapportent que le Conseil d'Etat va faire marche arrière sur des décisions qui ont été prises. M. Pistis ne voit donc pas l'utilité d'encore mobiliser les fonctionnaires du Conseil d'Etat pour s'exprimer sur un sujet sur lequel, à première vue, le Conseil d'Etat a fait marche arrière.

Il est assez malsain de vouloir s'immiscer dans des décisions qui sont prises au niveau du Canton et qui ne sont donc pas du ressort de la Commune.

Par rapport aux heures de fermeture, le Grand Conseil va tout prochainement s'exprimer sur un projet de loi qui concerne la prolongation ou non des heures de fermeture de certains

établissements. La Commune aura probablement son mot à dire au niveau global, mais pas sur des cas particuliers.

Pour toutes ces raisons, le MCG ne soutiendra pas la motion, qui est juste de la publicité. Comme il l'a dit, le Conseil d'Etat va faire marche arrière. De plus, chacun a la possibilité de faire recours. Et ce n'est pas au Conseil municipal à s'immiscer dans ce genre de situations.

M. Buchs prendra la parole avant que le PDC ne meure, puisqu'il semble que le PDC est à l'agonie. Il fait remarquer qu'il existe une séparation des pouvoirs. Il pense qu'un Conseil municipal a le droit de discuter de ce qui est important dans une commune. Or, la vie le soir à Carouge est un élément important depuis que Carouge existe.

Le PDC n'a pas non plus compris la décision qui a été prise par un Conseiller d'Etat PDC. Il a déposé en urgence une motion au Grand Conseil sur ce sujet, qui n'a pas été retenue en urgence par les autres partis politiques du Grand Conseil.

Il reste des interrogations sur les choix. En tant qu'élus carougeois et membres du législatif, les Conseillers municipaux ont le droit d'entendre M. Unger ou le directeur du service du commerce pour savoir comment leurs choix ont été faits. M. Buchs rejoint M. Morex, certaines décisions lui font tomber les chaussettes,

On peut avoir un Conseil municipal et décider qu'on ne discute de rien parce que ce n'est jamais le temps de discuter de quoi que ce soit. Dans la discussion sur la Fondation du Vieux-Carouge, un Conseiller municipal a amené une idée différente des autres, et brusquement on lui a dit qu'il n'avait rien à dire parce qu'il ne faudrait pas amener une idée différente. C'est une drôle de notion de la démocratie. Si les Conseillers municipaux ne veulent pas voter cette motion, ils ne la voteront pas, mais M. Buchs pense qu'il faut malgré tout avoir une discussion. Le Conseil municipal a parlé longuement du règlement des établissements, des terrasses, des rues piétonnes. La motion va dans le sens de la discussion que le Conseil municipal a depuis des années sur la Ville de Carouge. M. Buchs ne voit pas pourquoi une commission ne pourrait pas avoir une discussion sur ce sujet-là. Il a beaucoup apprécié la lettre de Mme Lammar. C'est une lettre qui est forte et qui est claire. Il l'en remercie, mais cela ne veut pas dire qu'en tant qu'élus, les Conseillers municipaux ne peuvent pas avoir une discussion et entendre les explications.

Mme Marti proposerait de ne pas entrer en matière, et elle croit que ses collègues la suivront, pour les deux raisons suivantes. Premièrement, le Conseil administratif s'est saisi de ce problème. Elle propose donc d'attendre la réponse à cette lettre. Deuxièmement, elle croit qu'il n'est pas opportun de faire venir le service du commerce qui lui-même ne sait pas où il en est, et qui va en avant, en arrière. Il vaut mieux lui laisser le temps de répondre à cette lettre. En revanche, elle suggérerait aux auteurs de la motion de proposer, dans un certain temps, une commission qui traite de la vie nocturne à Carouge – il y a en effet de quoi en débattre.

M. Barthassat voulait d'abord rassurer M. Paparou : le jour où il y aura une fusion, il sera invité à l'apéro. D'ailleurs, quand il entend les propos fiévreux du parti socialiste, il a peur que ce ne soient eux qui soient un peu malades ce soir. Il rejoint les propos de M. Morex et de M. Buchs. Il s'agit simplement d'avoir des informations sur la manière dont les décisions ont été prises. Il remercie également Mme Lammar pour la lettre. Il ne comprend pas cette levée de boucliers contre la motion qui n'est rien d'autre qu'une demande d'information.

Mme Stebler signale que l'AGT n'entrera pas en matière sur la motion.

Elle se permet cependant de poser une question dont le Conseil municipal devrait discuter dans les mois ou l'année à venir. Dernièrement, à Berne, une manifestation a réuni 10'000 jeunes et moins jeunes qui s'exprimaient autour de deux mots d'ordre : se libérer par la danse et combattre l'ennui. Ces 10'000 personnes, des jeunes et des moins jeunes, y exprimaient un malaise commun depuis de nombreuses années. Ils sont confrontés à une vie nocturne cloisonnée et uniforme, les lieux alternatifs déjà rares disparaissant d'année en année. Des jeunes et des moins jeunes manifestent dans toutes les villes de Suisse – à Genève, ils étaient dernièrement 5'000 dans les rues, sauf erreur – pour dire : « Où allons-nous danser ? Où allons-nous nous retrouver contre l'ennui ? »

Mme Stebler souhaite une réflexion pour des lieux alternatifs, pas chers, où jeunes et moins jeunes puissent continuer à danser, se retrouver et faire la fête sans déranger les voisins. La



réflexion doit porter sur ce point et non pas sur les heures de fermeture de certains établissement. Parce que si l'on ferme quelques bars et restaurants, ces personnes vont se regrouper ailleurs et rien n'aura été réglé.

M. Papparou rappelle un petit point qui lui paraît intéressant. On vit dans un état de droit. Un commerçant qui se sent lésé dans l'exercice de son activité peut faire recours auprès des autorités compétentes et faire valoir ses arguments. Est-ce qu'il est nécessaire d'avoir des béquilles politiques pour faire valoir son droit ? Peut-être M. Papparou, quand il aura une taxation inappropriée, s'adressera-t-il au PLR et au PDC pour faire venir en commission M. Hiller et lui dire que la taxation de M. Papparou est trop forte. Non, il n'aurait pas besoin d'être entouré de deux partis pour faire recours contre une telle injustice, si elle devait arriver. Encore une fois, il pense qu'il faut balayer cette motion qui est inappropriée et qui relève, comme l'a dit pour une fois justement M. Pistis, de compétences cantonales.

Mme Hiltbold relève qu'effectivement, il existe des objets sur lesquels le Conseil municipal ne devrait peut-être pas s'immiscer parce qu'ils sont du ressort cantonal. Elle remarque cependant qu'une commission a fait venir Mme Künzler pour parler du tram. On lui répondra qu'il s'agissait de parler d'un service public et que les restaurateurs peuvent faire recours. Mais le Conseil municipal défend quand même aussi les citoyens. La motion vise à obtenir des informations. Cela dit, si elle n'est pas prise en considération, ce n'est pas dramatique. En revanche, Mme Hiltbold demandera à Mme Lammar de tenir le Conseil municipal informé des réponses du service du commerce.

M. Gerster est surpris. Il fut un temps où le Conseil municipal, par des motions, soutenait le Conseil administratif. Il est clair que ce temps est quelque peu révolu, mais ce soir, c'était peut-être l'occasion de renouer avec certaines traditions qui font primer l'intérêt de Carouge.

Il peut le dire, il n'était pas en faveur de cette motion parce qu'il trouvait qu'elle était apolitique alors que le Conseil municipal est là pour faire de la politique. Or, il entend dire tout et n'importe quoi. Il apprécie grandement l'humour de M. Papparou, qui n'apprécie peut-être pas toujours le sien. Mais d'autres interventions partent dans tous les sens. On vient dire que le Conseil municipal ne doit pas s'occuper du niveau cantonal. Or, M. Gerster se souvient de motions des Verts qui s'occupaient presque de droit interplanétaire.

Pour faire une synthèse, tout le monde se félicite du courrier envoyé par le Conseil administratif. La motion ne fait qu'appuyer ce courrier. La position d'un Conseil administratif soutenu par l'entier de son Conseil municipal est toujours plus forte. On fait du vocabulaire et de la grammaire, on dit qu'on ne sait pas quelle est l'autorité qui serait auditionnée... Il s'agit simplement de savoir pourquoi un fonctionnaire a envoyé un courrier un peu méchant à des commerçants carougeois, qui font vivre l'économie de Carouge.

Le Conseil municipal l'a bien fait pour le cinéma Bio, qui est une entité privée. A cette occasion, M. Gerster disait que la prochaine fois qu'un boucher fermera, le Conseil municipal fera la même chose. Certains se félicitent maintenant que le cinéma Bio ait été sauvé. On est ici un peu dans le même cas de figure. Ici aussi, c'est l'intérêt de Carouge qui est en jeu.

M. Buchs rejoint les propos de M. Gerster. Il est important que le Conseil municipal soutienne le Conseil administratif sur certains sujets. Il rappelle que, concernant le tram et le fait qu'il n'y avait plus un accès direct à la gare depuis Carouge, la fermeté des autorités carougeoises sur ce sujet (courrier du Conseil administratif, décisions prises par le Conseil municipal) a permis d'obtenir un bus. Il n'y aurait pas eu de bus sans ces décisions fermes et ces réactions.

**La prise en considération est refusée par 12 non, 11 oui et 4 abstentions.**

### **3. Motion 29-2013 P : déchetterie**

Le Président demande aux auteurs de cette motion s'ils souhaitent qu'elle soit portée à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Morex répond positivement.

Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

### **DECHETTERIE**

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*vu les objectifs voulus par Agenda 21*

*vu la notoriété et les récompenses en la matière obtenues par la Ville de Carouge*

*vu la politique en matière de tri des déchets conduite par la Ville de Carouge depuis de nombreuses années*

*vu que le centre historique de Carouge est le seul quartier de la Commune dépourvu de déchetterie fixe*

*vu l'habitude prise par les habitants et voulues par les Autorités d'utiliser la déchetterie mobile sise rue Vautier les jours de marché*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

*Invite le Conseil administratif*

*À rétablir dans les plus brefs délais la mise en place de la déchetterie mobile, rue Vautier, les jours de marché*

*A étudier la mise en place d'une déchetterie fixe à la rue Vautier, la plus proche possible de la Place du Marché, identique à celle de la rue des charmettes, afin que les habitants du centre historique de Carouge aient les mêmes conditions de tri des déchets que celles que connaissent les habitants des autres quartiers de notre Commune*

*Date du dépôt : Carouge, le 18 février 2013*

*PLR*

*Morex*

*PDC*

*Barthassat*

M. Walder ne veut pas influencer sur la décision du Conseil municipal. Il souhaite cependant expliquer les raisons qui ont poussé le Conseil administratif dès le début de l'année à supprimer cette déchetterie pendant les jours de marché à la rue Vautier.

Il aimerait tout d'abord rassurer le Conseil municipal sur le fait que le Conseil administratif est bien conscient des enjeux liés au tri des déchets et est bien décidé à poursuivre les efforts visant à l'augmentation du taux de déchets triés à Carouge.

Toutefois, les moyens de la ville de Carouge n'étant pas illimité, il est nécessaire de faire des choix en tenant compte du coût et de l'efficacité des dispositifs.

Dès lors, M. Walder aimerait porter à la connaissance des Conseillers municipaux les éléments suivants liés à cette déchetterie mobile :

- Elle représentait, jusqu'à l'année passée, un coût de CHF 65'000.- par an juste pour sa gestion
- Le modèle utilisé, soit uniquement les jours de marché, était devenu obsolète et ne répondait plus aux normes actuelles en matière de bruit, d'odeurs et d'étanchéité, entre autres. Dès lors il aurait fallu, si l'on avait voulu la conserver, la remplacer et donc en reconstruire une autre.

- Le Conseil administratif a reçu de nombreuses plaintes du voisinage excédé par les nuisances sonores provoquées par les apports de déchets, souvent nocturnes.
- L'utilisation nocturne de cette déchetterie était accentuée par les abus des établissements publics qui utilisaient cet équipement pour y déverser leurs déchets, dont le verre et ce sans autorisation.
- Plusieurs déchetteries enterrées sont installées à proximité du secteur, dont les Charmettes, et servent aux habitants de ce quartier.

M. Walder souhaite noter encore qu'il est bien prévu l'implantation d'une déchetterie enterrée dans le secteur. Celle-ci est intégrée au projet de réaménagement du secteur du Vieux-Carouge qui a été accepté par le Canton mais qui, malheureusement, fait l'objet de 21 recours et qui est donc en ce moment bloqué.

Toutefois, l'implantation de cette déchetterie enterrée fait d'ores et déjà l'objet de nombreuses discussions avec les différents propriétaires du quartier qui, unanimement, veulent une déchetterie mais surtout pas devant chez eux.

Finalement, M. Walder peut assurer le Conseil municipal que le Conseil administratif est toujours convaincu qu'il faut étendre le dispositif de déchetteries enterrées et recherche une solution pour une déchetterie enterrée dans ce secteur. Mais tant que le projet d'aménagement est bloqué, il est bien entendu hors de question pour le Conseil administratif d'installer une déchetterie sans pour autant refaire en même temps la route et le reste. Il faudra donc attendre que les recours soient levés.

M. Morex s'inscrit en faux contre une partie des propos du Conseiller administratif. Dans ce quartier, il se trouve des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées, qui ne peuvent se rendre aux déchetteries les plus proches, qui sont au giratoire Sigismond, aux Charmettes ou au bout du Pont-Neuf. Elles ne peuvent pas faire un trajet pareil avec des cornets remplis de bouteilles. Quant à l'argument de l'économie de CHF. 60'000.- ou CHF 70'000.- sur un budget de CHF 100 millions, il lui paraît absurde. Il n'y a aucune raison que les habitants de ce quartier soient préférencés par rapport à ceux de tous les autres quartiers de Carouge. M. Morex en veut pour preuve que, depuis que la déchetterie a été enlevée, les gens qui avaient l'habitude de l'utiliser continuent à déposer leurs cornets à côté du bac réservé exclusivement aux stands du marché, voire même à l'intérieur. Et l'on se retrouve avec un container qui contient tout et n'importe quoi et, en plus, des déchets déposés à côté.

M. Morex invite donc le Conseil municipal à prendre en considération cette motion.

M. Maulini a lui aussi été surpris de la disparition de cette déchetterie, dans un premier temps. Il habite à la rue des Moraines, il a donc une déchetterie au bout de sa rue, mais quand il se rendait au marché, aller dans le sens inverse l'embêtait. Il a découvert les vertus de la déchetterie enterrée des Charmettes, qu'il ne connaissait pas. Eh bien, il ne saurait trop la recommander à tout le monde. Cette déchetterie en bas du marché, ce n'est pas beau, ça pue et il y a largement de quoi faire aux Charmettes. Les gens changeront leurs habitudes. Enfin, il est toujours cocasse d'entendre que les petites économies ne sont pas bonnes à prendre, mais que les diminutions d'impôts, elles, sont bonnes à prendre.

**La prise en considération est acceptée par 24 oui, 1 non et 1 abstention.**

M. Morex propose la discussion immédiate.

M. Gevisier propose le renvoi en commission entretien du domaine public.

**Le renvoi en commission entretien du domaine public est refusé par 22 non, 3 oui et 1 abstention.**

Le Président ouvre la discussion.

Ayant travaillé exactement où se trouvait la déchetterie mobile, Mme Marti peut dire qu'il n'était pas du tout agréable d'avoir cette déchetterie juste devant ses fenêtres. Elle souhaiterait que l'on se préoccupe des personnes à mobilité réduite aussi quand il s'agit de dépla-

cements. M. Walder a dit qu'une déchetterie était prévue dans cette zone. Mme Marti propose d'attendre que le problème des recours soit résolu et de mettre en place cette déchetterie dans ce secteur. La motion demande qu'une déchetterie soit installée, un projet est en cours, et Mme Marti propose donc de laisser faire ce projet.

M. Paparou aurait besoin d'être rassuré. Il n'y a plus de levées de poubelles ni du verre dans le Vieux-Carouge ? C'est devenu une zone sinistrée ? N'a-t-on pas l'obligation de mettre des containers dans chaque immeuble pour y déposer ses bouteilles ? Ces containers ne sont-ils pas ensuite mis sur le trottoir pour être vidés ? Cyclotri ne fait-il pas le ménage dans le Vieux-Carouge ?

M. Walder remarque que, contrairement à ce que certains insinuent, le Vieux-Carouge est encore privilégié en matière de récupération des déchets puisque les habitants peuvent déposer devant chez eux les poubelles, le compost et le papier que Cyclotri vient ramasser quotidiennement, excepté le week-end. Le problème – et le Conseil administratif en est conscient – concerne le verre. Cela dit, les nouvelles technologies permettent de faire de l'eau gazeuse à la maison et de ne plus devoir acheter douze bouteilles d'eau gazeuse chaque semaine. Il existe donc des possibilités pour limiter l'utilisation du verre, pour pouvoir n'aller plus que de temps en temps à la déchetterie, sachant en outre que le secteur est assez bien pourvu en déchetteries. M. Walder répète qu'il est prévu d'en installer une dans ce quartier. Le Conseil administratif considère qu'une dépense annuelle de CHF 65'000.- ne se justifie pas s'il s'agit d'offrir la possibilité de déposer là une fois par semaine le verre. Le Conseil administratif a essayé de mettre en place des mesures d'économies aussi pour aller dans le sens de la volonté du Conseil municipal. Si on lui dit maintenant qu'il faut dépenser plus pour être sûr que tout le monde puisse à tout moment déposer son verre à 50 mètres de chez lui, il le fera, et cela ira bien sûr dans le sens de plus de tri.

M. Richard relève que M. Morex a mis le doigt sur le véritable problème : le mélange inconsidéré des genres. Il s'agit peut-être de la seule déchetterie de Carouge où le tri ne se fait pas, ni hélas par les commerçants du marché, ni par les gens qui profitent de cette déchetterie. C'est donc une excellente chose que de ne plus mettre la déchetterie mobile. Ensuite, il remarque que les personnes à mobilité réduite s'adressent en général à Caddie service pour s'approvisionner en packs de bière, bouteilles de vin ou de whisky, puisque c'est de cela dont il est question. M. Richard est certain que Caddie Service ne refuserait pas de réembarquer les bouteilles vides, sachant que cette association a la vocation de rendre service. Pour les autres personnes, il rappelle que l'eau minérale se vend depuis longtemps essentiellement dans des bouteilles en Pet et pas en verre, et que les bouteilles en Pet ne pèsent pas bien lourd. Et il est possible d'acheter le vin en carton. Enfin, il reste toujours l'eau du robinet. M. Richard pense que la seule solution utile, c'est que les personnes qui ont déposé des recours, qu'on peut juger ou non abusifs, se rendent compte de la problématique et se dépêchent de les retirer pour que l'on puisse enfin avoir une déchetterie où l'on trie.

M. Juget rappelle que Cyclotri a aussi été créé pour qu'il n'y ait plus de camions dans le Vieux-Carouge. Or, si l'on met une déchetterie à la place du Marché, il y aura de nouveau des camions. Il peut dire qu'aux Charmettes, beaucoup de camions vont et viennent pour la levée, surtout le vendredi et le lundi, mais aussi toute la semaine, à chaque fois pour un tri différent. Et les samedis et dimanches, une camionnette passe ramasser tous les déchets déposés à côté des containers. Par ailleurs, M. Juget signale qu'il y a eu un certain nombre de feux ; le papier a brûlé au moins trois ou quatre fois aux Charmettes.

Mme Hiltpold comprend que l'on puisse penser qu'une déchetterie est laide, que cela ne sent pas bon et que l'on n'en veut pas devant ses fenêtres. Elle relève cependant l'aspect pratique que représentait cette déchetterie pour les personnes qui se rendaient au marché. Elle rappelle ensuite qu'elle a déjà demandé à plusieurs reprises s'il n'était pas possible d'envisager que Cyclotri ramasse aussi le verre et l'aluminium, en plus du papier, du compost et des ordures ménagères. Mme Hiltpold a vécu une année aux Etats-Unis. Les Américains sont de grands consommateurs de cannettes mais, tous les jours, un camion passait ramasser les cannettes que les gens avaient sorties sur le trottoir. Ne serait-il donc pas possible de de-

mander à Cyclotri de ramasser également le verre et l'alu ? Mme Hiltpold ne dit pas qu'il faut immédiatement le mettre en place, mais étudier la question et voir notamment les coûts. Cela éviterait l'installation d'une déchetterie mobile ou fixe à cet endroit du Vieux-Carouge, qu'il faut effectivement songer à protéger.

M. Walder indique qu'il s'agit d'une des options que le Conseil administratif est en train d'étudier. Une rencontre avec la direction de l'association Partage a récemment eu lieu et d'autres auront lieu pour envisager des collaborations étendues, principalement dans le sens évoqué par Mme Hiltpold. Comme il l'a expliqué, le Conseil administratif souhaite étendre la possibilité de tri, mais se rend compte en même temps que le positionnement de cette déchetterie posera beaucoup de problèmes quant à d'éventuels recours. Une des solutions serait d'étendre le cahier des charges de l'association Partage et de Cyclotri. Mais ceci doit être discuté et dépendra aussi des conditions financières. Une telle option ne pourrait en tous les cas pas être mise en place avant 2014 au plus tôt.

M. Maulini voulait compléter les propos de M. Walder et rappeler que le tri, pour l'instant, c'est le seul domaine où le « Vert » est limité.

**La motion est refusée par 14 non et 13 oui.**

**10. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

**11. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

**12. PETITIONS**

Il n'y en a pas.

**13. QUESTIONS**

**Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal**

**Réponse de Mme De Haller Kellerhals à la question écrite de Mme Marti du 13 novembre 2012 : « Politique de prévention de l'alcool auprès des préadolescents et adolescents »**

*Madame la Conseillère Municipale,  
Chère Madame,*

*Lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2012, vous avez adressé au Conseil administratif une question écrite portant sur la politique de prévention des risques liés à l'alcool auprès des préadolescents et adolescents.*

*Le Conseil administratif est extrêmement préoccupé par la problématique des jeunes face à l'alcool. C'est donc avec plaisir que je vous apporte une réponse accompagnée de certains éléments de contexte qu'il me paraît utile de préciser.*

*La prévention des risques liés à la consommation d'alcool chez les jeunes est un sujet complexe faisant intervenir de nombreux acteurs publics et privés à différents niveaux. En Romandie, cette tâche est habituellement placée sous la responsabilité principale des cantons. C'est le cas à Genève et le Conseil d'Etat a rendu en 2011 son rapport sur le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007 - 2010, qui comprenait un volet visant à "retarder l'âge de la première consommation d'alcool chez les jeunes".*

*On peut aussi relever la large campagne de prévention conduite par le Service de santé de la jeunesse (SSJ) au sein des établissements scolaires en 2012 encore. L'école est, en effet, le cadre privilégié pour la mise en œuvre d'une politique de prévention, qui exige une approche pédagogique construite et accessible à tous.*

*A noter également que la Fondation suisse pour la santé – RADIX, qui agit sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), offre un cadre conceptuel de référence pour la conduite de l'action publique. En particulier, le concept interprofessionnel d'intervention Jeunes, alcool et espaces publics offre un certain nombre de pistes complémentaires tout à fait intéressantes pour l'action au niveau municipal.*

*Des collaborations plus étroites se sont d'ailleurs développées au cours des dernières années entre certaines communes (Meyrin, Bernex et Confignon, par exemple) et RADIX à travers des projets d'intervention précoce dans les communes, avec la participation de la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (FEGPA) et de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE). Ces projets visent à une coordination très large de tous les acteurs locaux et constituent une assez vaste entreprise.*

*Le Conseil administratif suit attentivement ces différents développements, mais concentre actuellement son action sur certaines mesures spécifiques.*

*Il y a bien entendu le projet Intermezz'o, qui est une mesure de réduction des risques et qui se déroule en début d'été à la rue Vautier et sur les places du Marché et du Temple, comme vous le mentionnez, mais qui se poursuit également lors de la Vogue sous forme mobile et lors de certaines manifestations concernant des jeunes à l'Espace Jacques-Grosselin en collaboration avec la Maison de Quartier de Carouge.*

*Le Conseil administratif soutient également la Maison de Quartier de Carouge, d'une manière plus générale, dans une large réflexion engagée sur le sujet avec plusieurs actions prévues en 2013 comme, par exemple, le développement d'un protocole d'intervention.*

*Comme on le voit, les actions de la Ville de Carouge sont axées prioritairement sur les espaces publics, puisque c'est là le champ d'intervention dévolu aux communes selon la logique d'organisation des acteurs qui prévaut dans ce domaine. Cependant, le Conseil administratif est conscient que la problématique des jeunes face à l'alcool dépasse largement ce qui est observable dans les lieux publics. Il relève d'ailleurs que la question de l'alcool en général concerne à l'évidence également d'autres classes d'âge de la population. La question plus générale de santé publique, à savoir les raisons profondes qui conduisent des personnes à s'alcooliser, relève du domaine de la psychologie et des sciences sociales voire médicales. Le développement de l'adolescent, son rapport à la transgression des interdits, les phénomènes de groupe, sont autant de sujets d'études qui sollicitent de nombreux spécialistes. L'action politique porte le plus souvent, au niveau du législateur, sur l'accessibilité aux boissons alcoolisées dans ses différentes dimensions.*

*Comme vous le constaterez, le champ d'action d'un Conseil administratif comme le nôtre est vraiment limité. Nous pouvons en revanche impulser quelques projets limités, comme nous l'avons déjà fait, et comme nous nous proposons de continuer de le faire, comme vous le suggérez dans votre courrier.*

*Nous avons ainsi demandé à notre Service des affaires sociales d'organiser une rencontre entre les conseillers sociaux des Cycles d'orientation et Collège établis sur notre territoire, les travailleurs sociaux hors-murs et RADIX afin de permettre l'émergence, chez les acteurs concernés, d'initiatives s'inscrivant dans le sens de votre impulsion.*

*En espérant avoir ainsi répondu à vos interrogations, je vous adresse, Madame la Conseillère municipale, chère Madame, mes salutations les meilleures.*

**Réponse de Mme De Haller Kellerhals à la question écrite de M. Gevisier du 17 janvier 2013 concernant l'Association des Pervenches et des personnes âgées de la rue Vautier, dont le Président est Monsieur Nicolas Walder.**

Mme de Haller Kellerhals rappelle la question :

*Sans remettre en cause une seconde les qualités incontestées de ses qualités, la question se pose quant au cumul des fonctions communales et mandat privé.*

*Est-ce que sur le plan juridique et déontologique le double mandat de Monsieur Walder, en sa qualité de Conseiller administratif, peut être salué sans souci d'incompatibilité ?*

*En effet, certaines décisions prises au sein des Pervenches ne sont-elles pas indirectement répercutées politiquement et financièrement dans la gestion communale, dont il est Conseiller administratif ?*

*Vous avez certainement compris ma question et dès lors je remercie d'ores et déjà Madame le Maire et Madame la Conseillère administrative d'y répondre à leur plus proche convenance, étant précisé que Monsieur Walder ne peut participer aux discussions et me répondre puisque concerné et devant rester neutre.*

La réponse est la suivante :

Monsieur,

*Pour donner suite à votre question écrite déposée lors de la séance du 17 janvier du Conseil municipal, le Conseil administratif vous apporte volontiers les précisions suivantes.*

*Nous déduisons de votre courrier que par « Association des Pervenches et des personnes âgées de la rue Vautier », vous vous référez à la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées et à l'Association de l'EMS « Résidence Les Pervenches ».*

*Nous nous réjouissons que vous interrogiez le fonctionnement démocratique sans mettre en doute l'engagement ou les qualités de M. Walder.*

*Pour répondre sur le fond, rappelons quelques éléments organisationnels et historiques. Les membres de l'association et leurs fonctions sont calqués sur la Fondation. Les membres de la Fondation sont désignés en partie par le Conseil municipal et en partie par le Conseil administratif. Parmi ces derniers, un membre du Conseil administratif est désigné pour y siéger.*

*Monsieur Walder a été désigné par le Conseil administratif en raison de son intérêt, de ses compétences et surtout de son engagement de longue date au service des personnes âgées et des EMS. En effet, après avoir siégé durant quatre ans au Bureau de la Fondation, il a été pour la première fois élu Président en 2007 par le Conseil de Fondation. Il est reconnu que Nicolas Walder a assumé ses responsabilités de Président à la satisfaction générale.*

*C'est le Conseil de Fondation qui a réélu en 2011 Nicolas Walder à la présidence de la Fondation. Lors de cette élection, il était déjà élu au Conseil administratif. C'est donc en totale connaissance de cause que le choix du Conseil de Fondation s'est porté sur M. Walder.*

*Parallèlement, il a participé à la création de l'EMS de Drize en tant que membre du Bureau de la Fondation intercommunale de Carouge, Bardonnex et Troinex pour le logement des personnes âgées. Par ailleurs, Monsieur Walder occupe depuis maintenant deux ans le poste de Vice-président de la Fédération genevoise des établissements médicosociaux (FEGEMS), organisme faitier des EMS sur le canton de Genève. Nous estimons que son investissement au niveau cantonal est précieux pour défendre les intérêts des résidents carougeois.*

*En ce qui concerne la compatibilité entre siéger dans un exécutif et présider une fondation publique, rappelons d'abord que les Conseillers administratifs n'ont pas une activité à 100% pour la Ville de Carouge, que par ailleurs il est prévu qu'un Conseiller administratif soit délè-*

gué et enfin qu'il ne s'agit pas d'une exception. Cela se fait régulièrement, tant pour la Fondation HLM que pour la Fondation Bruckner, par exemple.

Précisons enfin qu'il ne s'agit pas d'une spécificité carougeoise puisqu'à Lancy, c'est un Conseiller administratif qui préside la Fondation lancéenne pour les personnes âgées. Il en va de même au niveau cantonal, par exemple pour la Fondation des terrains industriels ou l'Aéroport international, qui sont présidés par des Conseiller-ère-s d'Etat.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Paparou du 20 décembre 2012 alertant le Conseil administratif sur des procédés qui auraient lieu à la cité Léopard, notamment au niveau de relocations avec des loyers abusifs.**

Comme Mme Lammar l'avait indiqué lors de la réponse qu'elle avait donnée oralement, un courrier a été écrit à la Société privée de gérance, qui gère les immeubles de la cité Léopard. Ce courrier a la teneur suivante :

*Madame, Monsieur,*

*Suite à la question d'un Conseiller municipal, lors de la séance du Conseil administratif le 20 décembre 2012, que vous trouverez en annexe de ce courrier, Madame S. Lammar, Conseillère administrative déléguée de la Ville de Carouge, aimerait connaître votre position sur les points suivants, en vue de la réponse qu'elle devra apporter lors de la prochaine séance du Conseil municipal.*

- *Observez-vous l'attitude adéquate envers les locataires les plus vulnérables telles que les personnes âgées, en les rassurant et en leur proposant des solutions de remplacement décentes ?*
- *Relouez-vous les appartements évacués en augmentant les loyers de manière abusive ?*
- *Pouvez-vous nous certifier que vous prenez toutes les mesures nécessaires au soutien des personnes qui en ont besoin lorsqu'elles reçoivent un avis de fin de bail ?*

*Le Conseil administratif, choqué par les informations qu'il a reçues, attend des réponses claires sur le cas concret énoncé et entend que vous teniez les promesses que vous avez faites lors des divers entretiens avec les autorités carougeoises concernant votre volonté de faire avancer ce projet en respectant les habitants de la cité Léopard.*

*Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.*

Grégoire JOANNOU  
Chef du Service  
constructions, entretien et sports

Mme Lammar indique que la Société privée de gérance a répondu en date du 22 février.

*Cher Monsieur,*

*Nous accusons réception de votre courrier du 7 février 2013, reçu le 18 courant, auquel nous avons apporté la plus grande attention.*



A cet effet, sans vouloir mettre en doute les propos rapportés par M. Paparou au Conseil municipal, permettez-nous de vous apporter quelques précisions sur la gestion des dossiers des locataires de la cité Léopard.

Tout d'abord, soucieux de trouver la solution la moins pénalisante pour les locataires et d'entente avec le bureau d'avocats en charge du dossier, nous n'avons pas envoyé d'avis de résiliation mais des avis de modification des baux, précisant que l'échéance des contrats de bail serait effective dès l'entrée en force des autorisations de construire.

Concernant les locataires en place, et plus particulièrement ceux qui habitent depuis longtemps dans la cité, pour la plupart âgés, avec des situations financières précaires, nous vous indiquons quelques dispositions prises parmi d'autres.

- Nous avons demandé à ces personnes de nous transmettre une fiche d'information mettant en avant leur situation financière et sociale afin de mieux pouvoir les orienter.
- Nous leur avons conseillé à plusieurs reprises de s'inscrire auprès des Fondations de droit public, de la Société des HLM et du service immobilier de la Ville de Carouge.
- Par ailleurs, nous avons écrits aux Fondations HLM de la Ville de Carouge et HBM René et Kate Block et joint les dossiers en notre possession en insistant sur la nécessité de les traiter en priorité. Vous trouverez en annexe notre lettre du 14 janvier 2013 ainsi que la réponse du secrétariat des Fondations immobilières de droit public du 6 courant.
- Les travaux de démolition devant s'effectuer en plusieurs tranches, nous avons aussi souvent que possible pris le soin de proposer aux locataires de la première tranche d'être relogés dans la deuxième et troisième tranches, prioritairement les personnes âgées et les familles modestes. La mise en place de ces rocades est actuellement à l'étude.
- A chaque locataire qui nous contacte, nous expliquons le déroulement et l'évolution du projet, prenant toute précaution quant à l'échéance de leur bail, tout en leur conseillant de prendre contact avec les institutions précitées.
- Les appartements de la première tranche devenus vacants sont en priorité proposés à une association, La Carte Blanche, dont le but est de reloger les personnes en réinsertion sociale pour une durée provisoire.
- Tous les nouveaux locataires sont systématiquement informés sur le futur projet et la date approximative de démolition.
- Enfin, un courrier d'information a été adressé à tous les locataires au mois de juin 2012 afin de les informer de l'évolution du projet, dont nous vous remettons une copie en annexe.

Pour répondre au point 2 de votre demande, nous vous informons que tous les baux que nous établissons sont identiques, de durée déterminée, dont l'échéance est fixée par l'entrée en force des autorisations de construire.

En outre, nous contestons que les loyers des appartements reloués aient été augmentés de manière abusive. D'entente avec la société propriétaire, les loyers des 3 pièces ont été fixés entre CHF 800.- et CHF 1'000.- et ceux des 4 pièces entre CHF 1'000.- et CHF 1'300.- mensuels, en fonction de leur état et des travaux engagés avant relocation. Ces prix sont raisonnables et inférieurs aux prix usuels pratiqués.

Notre volonté est avant tout de relouer les objets dans un état satisfaisant, présentant toutes les sécurités électriques, sanitaires et de propreté que chaque locataire est en droit d'attendre. La société propriétaire participe également aux travaux engagés par ces derniers.

*En conclusion, nous pensons avoir pris et continuons de prendre toutes les mesures nécessaires au soutien des personnes en difficulté en leur proposant des solutions internes (rocodes) et en les dirigeant vers les organismes susceptibles de leur venir en aide.*

*Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, cher Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.*

*Pour la Société privée de gérance :*

*Serge Fama  
Sous-directeur*

*Dominique Bakis-Métoudi  
Directrice Asset Development*

Mme Lammar souligne que la Ville de Carouge a reçu ce courrier le 22 février, soit tout dernièrement. Quelques points paraissent mériter d'être éclaircis. Par exemple, quand on dit que les loyers sont à CHF 800.- ou CHF 1'000.-, cela paraît raisonnable, mais il faudrait savoir à combien ils s'élevaient précédemment. Il faudrait aussi savoir ce qui a véritablement été fait à l'interne. Un rendez-vous avec la Société privée de gérance sera demandé pour clarifier les quelques points qu'il reste à discuter.

## **Nouvelles questions des Conseillers municipaux**

### **Questions écrites**

Le Président a reçu deux questions écrites. Il demande à Mme Marti d'en donner lecture.

### **UDC : Un Pont trop Loin**

*Depuis 1976, le pont de Carouge appartient en copropriété à la Ville de Genève et à la Commune de Carouge.*

*À cette époque déjà, les trottoirs et le tablier étaient à réfectionner, de sorte que, dans cette perspective, la Ville de Genève et la Commune de Carouge commencèrent à entreprendre les démarches nécessaires.*

*C'est ainsi qu'en juillet 2004, un projet de rénovation du pont de Carouge avait fait l'objet d'une requête en autorisation de construire délivrée en février 2005. Toutefois, dans l'intervalle, il est apparu, d'une part, que le maintien du gabarit du pont était incompatible avec le développement des mobilités douces et, d'autre part, que le maintien des trottoirs dans leur version de l'année 1862 posait des problèmes de sécurité et ne respectait plus les normes en vigueur. Enfin, les mesures de chantier qui devaient être imposées à la circulation ne permettaient pas d'engager les travaux rapidement en raison d'une coordination indispensable avec d'autres chantiers en cours dans le périmètre.*

*Aussi, en 2010, une mise à jour du projet de 2005, tenant compte des éléments qui précèdent, a été décidée, de sorte qu'une nouvelle requête en autorisation de construire a été déposée au Département de l'urbanisme en novembre 2012.*

*C'est dans ce contexte que, prenant le taureau par les cornes, le Conseil administratif de la Ville de Genève a déjà présenté à son délibératif, en début d'année, une proposition (PR-1009) en vue de l'ouverture d'un crédit total net de 3 295 000 francs, soit un crédit brut de 6 764 450 francs destiné à la restauration du pont de Carouge, dont à déduire la participation de la Commune de Carouge de 3 426 250 francs et la participation des TPG de 43 200 francs.*

*Le Conseil administratif peut-il dès lors indiquer*

*1) Si la question de la réfection du pont de Carouge a déjà été évoquée lors des législatures précédentes ? Si oui, sous quelle forme ?*

2) S'il a prévu de soumettre prochainement au Conseil municipal une proposition en vue de l'ouverture d'un crédit net de 3 426 250 francs correspondant à la participation de la Commune de Carouge pour les travaux de rénovation du pont ?

Si non, comment se fera la participation de la Commune de Carouge ?

3) S'il a prévu d'organiser une séance publique d'information au sujet de la réfection du pont de Carouge ?

Carouge, le 28 février 2013

### **UDC : Comme un arbre dans la ville**

Il est des lieux que nous affectionnons, d'autres moins.

La point de la parcelle privée n° 1369 située à l'angle de la rue Caroline et de la rue de Lancy fait partie de ces coins de verdure, trop rares en ville, qui pourraient être mis en valeur.

Hélas, ce triangle ressemble plus à un dépotoir à ciel ouvert qu'à un poumon de verdure ! Sacs plastiques, canettes de boissons, préservatifs ! Seringues !! Et autres détritiques aussi innombrables que nauséabonds jonchent le sol de cet endroit saturé d'arbres non taillés, dont un particulièrement présente un danger pour les passants.

Bordé d'une barrière plus rouillée que métallique, ce lieu est devenu une verrue abandonnée.

Ce qui nous amène à vous poser les questions suivantes :

1) Peut-on exiger du propriétaire la remise en état et l'entretien de cette surface arborisée, dont un arbre présente d'ailleurs un danger imminent au sens de l'article 11, lettre a, du règlement sur la conservation de la végétation arborée ?

2) Peut-on prendre contact avec le propriétaire pour supprimer ces vilaines barrières et éventuellement négocier la création d'un espace repos avec un banc ?

Carouge, le 28 février 2013.

### **Questions orales**

#### **Mme Hiltpold : Budget, centime et subventions**

Mme Hiltpold indique que sa question contient trois sous-questions. Elle avait évoqué, lors du Municipal du mois de décembre, la possibilité de faire des commissions des finances, mais aussi des commissions par matière (commission sociale, commission de la culture, etc.) pour discuter des mesures à prendre non pas tant en vue du résultat du référendum espéré par le groupe radical, mais pour parler du budget de l'année prochaine. Mme Hiltpold demande s'il est prévu de faire cet exercice, plutôt que d'attendre le mois de juin et les deux séances de commission des finances déjà agendées.

Ensuite, Mme Hiltpold demande s'il serait possible de savoir, avec les prévisions fiscales les plus récentes, quelle serait l'économie à trouver si le référendum aboutissait et le budget était refusé. Au départ, il a été question de CHF 3 millions ; en commission des finances, on est venu dire qu'avec un centime à 39, on en était à moins CHF 2 millions. Elle demande donc s'il est possible d'avoir un chiffre exact, avec les prévisions fiscales les plus récentes.

Enfin, Mme Hiltpold demande pourquoi on indique dans le « Vivre Carouge » que toutes les subventions qui vont être versées mensuellement sont réduites de 15%, alors même que le

Conseil municipal n'a pas encore décidé comment les économies seraient trouvées, si le budget devait être refusé. Elle trouve ce procédé un peu cavalier, dans le sens où on laisse penser que toutes les subventions seraient réduites de 15% alors que l'on ne sait pas si ce sera le cas. C'est au Municipal de se prononcer – va-t-on par exemple toucher les théâtres ? les crèches ? Elle ne comprend pourquoi il a été annoncé publiquement que tout sera réduit de 15%, à moins qu'il ne s'agisse d'un principe de prudence. Elle pense que c'est aller un peu trop loin, dans la mesure où c'est au Municipal de se prononcer.

Mme Lammar répond à cette dernière question que Mme Hiltbold a évoqué à juste titre le principe de prudence. Le Conseil administratif avait mentionné lors des discussions sur les douzièmes provisionnels qu'un courrier serait envoyé à toutes les associations expliquant que la Commune était en douzièmes provisionnels et, que, dès lors, les associations ne pourraient toucher qu'un douzième des grosses subventions et qu'au maximum 85% des autres subventions d'ici au mois de juin. C'est donc un principe de précaution qui a prévalu, de même que pour les annuités des employés, afin que, si le référendum devait aboutir au mois de juin et le budget devait ne pas être voté, on dispose d'une marge de manœuvre pour discuter d'un futur budget 2013. Mme Lammar souligne encore une fois qu'il s'agit d'une décision temporaire, dans l'attente du vote sur le budget.

Concernant la deuxième question, Mme Lammar répond que le Conseil administratif communiquera les chiffres des prévisions fiscales dès qu'il les aura – pour l'instant, elles varient de mois en mois. Cela étant, l'idée est assez claire : il faut trouver CHF 3 millions si les deux centimes supplémentaires ne passent pas.

Enfin, le Conseil administratif n'est pas opposé par principe à la proposition de Mme Hiltbold concernant les séances de commission. Il s'agissait de bloquer des dates. Mais c'est aussi au Président de la commission des finances de dire s'il trouve judicieux ou non de faire une séance pour discuter du budget. Il faudrait au moins disposer de chiffres un peu plus précis, sans quoi Mme Lammar n'est pas sûre que la discussion sera constructive, au vu des précédents débats sur le budget 2013.

#### Mme Hiltbold : Opération brossage des dents

Mme Hiltbold souhaite savoir ce qu'il en est du brossage des dents au parascolaire. Pour les enfants qui mangent aux cuisines scolaires, on est très attentif à la qualité de la nourriture, à la variété, etc., avec le programme Fourchette verte. Mais qu'en est-il du brossage des dents ? Si rien n'est fait, pourrait-on envisager une opération où l'on pousse les enfants à se brosser les dents aux cuisines scolaires ? On pourrait demander aux parents de donner des brosses à dents à leurs enfants. Ce serait quelque chose de collectif ; l'enfant qui va se brosser les dents n'irait plus le faire en cachette parce qu'il a un peu honte parce que tout le monde ne le fait pas. C'est un point important pour les enfants qui voient leurs nouvelles dents apparaître et qui vont les garder, si tout va bien, jusqu'à la fin de leurs jours. Mme Hiltbold demande donc si la Commune pourrait se renseigner et éventuellement mettre quelque chose en place à ce sujet.

Mme De Haller Kellerhals se renseignera. Cela se fait dans les crèches où chaque enfant a son gobelet, sa place, etc. C'est peut-être plus difficile de le faire avec 700 enfants qui tournent dans les restaurants scolaires.

#### M. Gerster : Les Tours

M. Gerster a été chargé par le Conseil de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge de poser cette question. L'ex-Fondation HLM a investi des bornes autour des tours, dans le cadre d'un plan sécuritaire afin d'éviter des incendies par des véhicules stationnés à proximité des bâtiments. Tous les deux-roues motorisés ont également été sortis des tours pour être parkés aux alentours. Des bornes ont donc été installées, pour un investissement de plusieurs dizaines de milliers de francs aux frais de la Fondation immobilière, sur le territoire privé communal. Ces bornes ne peuvent pas être mises en fonction parce que des places de parking doivent

être résiliées, et ce depuis des années. La Fondation reçoit de plus en plus de plaintes de locataires à ce sujet. Il paraît qu'à midi, les enfants ont de la peine à circuler entre les voitures et que les bénéficiaires de ces places de parc se sentent dans une sorte de protectorat. Le préambule de M. Gerster était peut-être long et confus, mais sa question est simple : quand le Conseil administratif va-t-il résilier ces places de parc et permettre de mettre en place dans sa totalité le dispositif de sécurité dans les tours visant à éviter que les véhicules y circulent ?

M. Walder est étonné que la question ne vienne pas directement par la direction de la Fondation au Conseil administratif, qui se serait fait un plaisir de discuter de cette problématique. Le Conseil administratif est effectivement au courant de la problématique, mais il ne savait pas qu'elle était arrivée au point qu'il faille que la question passe par le Conseil municipal. Ce sujet sera traité avec la direction et la présidence de la Fondation afin qu'il soit réglé au plus vite.

M. Gerster souligne que s'il pose cette question ce soir, c'est parce que la Fondation n'a obtenu aucune réponse du Conseil administratif depuis plusieurs années. Il reconnaît que ce n'est pas nécessairement le Conseil administratif en place qui n'a pas apporté de réponse. La transmission des dossiers n'a peut-être pas été faite de manière complète.

#### M. Gerster : Cimetière

M. Gerster rappelle qu'il y a une ou deux séances, le Conseil municipal a voté la fibre optique, dans laquelle se trouvait la connexion du cimetière. On avait dit à M. Gerster qu'il fallait que le cimetière soit raccordé en fibre optique afin que les familles des personnes décédées puissent retrouver les tombes des leurs. Il s'avère qu'une rumeur court méchamment dans Carouge. Il espère qu'elle sera démentie par le Conseil administratif. L'Association des communes genevoises aurait également le même souci et aurait mis au point un logiciel. À Carouge, en pleine euphorie budgétaire, on aurait donc choisi de prendre un autre logiciel. La rumeur veut que ce logiciel ait coûté beaucoup plus cher. Pourquoi a-t-on réinventé la roue, pour un service relativement simple ? M. Gerster suppose en effet qu'il s'agit simplement d'avoir un plan sur un terminal et que tout un chacun puisse taper un nom et trouver le chemin de la tombe du défunt.

Mme De Haller Kellerhals relève qu'effectivement, les rumeurs courent toujours méchamment à Carouge. Elle se renseignera ; ainsi, les rumeurs ne courront plus.

#### Mme Stebler : Pollution aux particules fines : la cote d'alerte à la population a-t-elle été franchie ? Que fait notre Ministre Verts ?

Mme Stebler s'adresse au Ministre de l'environnement. Il y a une cote d'alerte due aux particules fines, qui sont dangereuses pour la santé de tous. On est à 75 mg/m<sup>3</sup>. Le Conseil d'Etat a informé la presse, pour demander aux gens de ne pas trop courir, de ne pas trop faire d'efforts physiques, pour que les personnes qui ont de l'asthme ne sortent pas. Sachant que Carouge est une des villes les plus polluées, les plus motorisées de Suisse – on a vu dans « L'Hebdo » où elle est placée – que fait la Commune pour avertir la population ? A-t-elle un instrument qui mesure le taux de particules fines ? La population va-t-elle être appelée à prendre le tram 12 pour aller jusqu'à la gare ?

M. Walder est aussi préoccupé que Mme Stebler. Il est dépité, une fois de plus cette année, par les communiqués du Conseil d'Etat qui demande aux gens qui vont à pied, aux gens qui font du vélo, aux gens qui font un effort et qui ne polluent pas, d'arrêter d'en faire parce que c'est dangereux pour leur santé. Mais on ne dit rien à ceux et celles qui polluent et qui causent ces problèmes. Malheureusement, la Commune n'a pas de possibilité d'agir. En revanche, les partis auxquels chacun dans cet hémicycle appartient peuvent agir pour que la situation ne se reproduise pas dans les années à venir. En attendant, le Conseil administratif continue sa politique d'inciter au transfert modal, d'inciter à limiter le trafic. Il a déjà mis en place par exemple les macarons qui – certains l'ont déjà observé – ont contribué à une ré-

duction du trafic puisqu'une proportion de gens qui venaient seulement se garer à Carouge n'y viennent plus. C'est déjà cela de gagné. M. Walder mentionne également les économies d'énergie ; le Conseil administratif a présenté des réfections de bâtiments qui permettront de réduire les dépenses énergétiques. Mais dans l'immédiat, M. Walder ne voit pas quelle communication pourrait faire la Commune, si ce n'est de continuer à inciter la population à prendre le tram, à prendre le bus, à se déplacer à pied ou à vélo et à éviter à tout prix de sortir la voiture quand ce n'est pas nécessaire.

Mme Stebler remercie M. Walder de sa réponse. Il reste une question à laquelle il n'a pas répondu : la Commune de Carouge a-t-elle un instrument pour mesurer le taux de particules fines ? Si ce n'est pas le cas, la Commune va-t-elle en acheter un ?

M. Walder répond que la Commune n'a pas un tel instrument et qu'il n'est pas prévu d'en acquérir un. Il faut savoir que non seulement ces instruments doivent coûter assez cher, mais qu'il faut ensuite avoir l'expertise pour pouvoir interpréter les données. À moins que le Conseil municipal ne dote les prochains budgets de quelques postes pour ce faire, ce ne sera pas possible. Par contre, tout citoyen et citoyenne devrait exiger du gouvernement genevois et du gouvernement fédéral non seulement de grandes déclarations mais aussi des actions et des mesures contraignantes allant dans ce sens. Ce n'est malheureusement pas du ressort d'une commune.

#### M. Morex : Fête cantonale de lutte suisse 2013

M. Morex aimerait savoir pourquoi, alors que la Ville de Carouge était partenaire avec les Villes de Lancy et de Genève dans la candidature du canton de Genève pour l'organisation de la Fête fédérale de lutte 2012 – qui a finalement eu lieu Estavayer –, la Société de gymnastique de Carouge qui, sauf erreur, est la seule société de lutte dans le canton, s'est vu refuser le parc Cottier pour organiser une fête cantonale de lutte suisse en 2013 et a dû se rabattre sur la Commune de Satigny.

M. Walder donnera la réponse, même si sa collègue de droite, Ministre des sports, est concernée, de même que sa collègue de gauche, Ministre de la culture. Celles et ceux qui siégeaient au Conseil municipal il y a quelques années se rappelleront – un membre du Conseil municipal y avait d'ailleurs fait son repas – d'une tente posée par le Théâtre des Amis pendant plusieurs mois au parc Cottier. Cette tente avait fait l'objet d'une pétition, qui avait fait l'objet d'une recommandation du Conseil municipal auprès de l'ancien exécutif. La recommandation était de limiter au grand maximum l'utilisation du parc Cottier pour des fêtes, surtout des fêtes qui endommagent l'herbe et mettent en péril la nature dans ce parc.

Les services communaux ont réagi à la demande du club comme il se doit : à moins qu'il s'agisse d'une fête qui utilise habituellement le parc Cottier, la Commune ne délivre pas de nouvelles autorisations. Ils ont donc expliqué que l'accès au parc Cottier était restrictif et ils ont proposé un autre endroit, à Pinchat. M. Walder donne lecture du message du responsable de l'organisation de cette fête, suite à ces discussions : *« Bonjour. La proposition du site de Pinchat est intéressante, mais il faut encore voir avec l'Etat pour les vestiaires du cycle d'orientation de Pinchat. Je n'ai pas encore pu voir toutes les personnes du comité d'organisation. Tout le club part demain matin pour une semaine en voyage. Nous prendrons une décision définitive dès notre retour, à notre assemblée mardi 19 février. Salutations et encore merci pour votre amabilité. »* On constate donc qu'il y a eu une collaboration.

Le Conseil administratif actuel continue de soutenir les règles établies par l'ancien Conseil administratif car le parc Cottier est un des rares espaces verts à disposition de la population. Le club a décidé finalement d'aller à Satigny. La Ville de Carouge aurait préféré qu'il revienne vers elle pour essayer de trouver une autre solution. Le Conseil administratif regrette cet état de fait, mais on ne peut pas dire, d'un côté, qu'il ne faut pas utiliser le parc Cottier et, de l'autre, qu'il faut faire des exceptions pour tous ceux qui le demandent.

### M. Morex : Patinoire

La question de M. Morex peut aussi se poser pour la piscine. Comment se fait-il qu'on ne puisse pas être un peu plus réactif ? On a fermé la patinoire une semaine plus tôt que l'année dernière, alors qu'elle est très fréquentée pendant les trois mois de son installation. Pourquoi ne pourrait-on pas envisager de prolonger son ouverture de quinze jours, plutôt que de la fermer avant la fin février ?

Mme Lammar explique que, cette année, la patinoire a fermé une semaine plus tôt parce que, l'année dernière, la glace était dans un état déplorable la dernière semaine car il faisait très chaud. Il a donc été décidé de fermer la patinoire une semaine plus tôt pour que l'état de la glace soit correct, sachant aussi que cela représentait un danger pour les patineurs. L'année dernière, pour la sécurité des patineurs, il a même fallu fermer une journée parce que la glace avait trop fondu. Mme Lammar ajoute qu'un agenda est transmis à la population et que les dates d'ouverture et de fermeture doivent être fixées à l'avance. Enlever l'installation prend aussi du temps et doit être prévu dans les agendas des différents services de la Commune. On ne peut donc pas, à la dernière minute, prolonger d'une semaine. Enfin, Mme Lammar mentionne une autre raison pour laquelle il a été décidé de fermer la patinoire une semaine plus tôt. L'année dernière, les délais avaient été serrés vis-à-vis des autres manifestations car il faut attendre que la glace fonde avant d'enlever la patinoire, et cela prend du temps.

M. Morex invite Mme Lammar à envisager pour l'année prochaine la possibilité, dès le début de la saison de la patinoire, d'informer la population qu'en fonction de la situation météorologique, l'ouverture de la patinoire pourrait être prolongée. Toutes les explications qui viennent d'être fournies sont exactes pour l'année dernière, mais ne correspondent pas à cette année puisqu'il fait plus froid que l'année dernière.

Mme Lammar souligne que l'information majeure concerne l'agenda des différents services. On ne peut pas leur dire à la dernière minute que, finalement, ils doivent attendre une semaine avant d'enlever la patinoire et reporter tous leurs autres projets. D'autres manifestations entrent aussi en ligne de compte. Il faut se tenir au programme fixé en fonction de l'organisation des services.

### M. Morex : APM

M. Morex souhaite que le Conseiller administratif délégué convoque une commission de la sécurité, voire une commission plénière, pour savoir quel est le cahier des charges des APM de la Ville de Carouge. Depuis que M. Morex siège au Conseil municipal, leur nombre ne cesse d'augmenter – et il s'en félicite –, mais on les voit de moins en moins dans la rue. On les voit dans les manifestations, on les voit mettre des amendes sur les voitures, mais autrement on ne les rencontre jamais. Il souhaiterait donc connaître leur cahier des charges.

Mme Lammar remarque que l'avis de M. Morex n'est pas nécessairement partagé. Elle a plusieurs retours de la population, qui lui disent précisément qu'ils voient de plus en plus les APM patrouiller et qu'à la différence de la Ville de Genève, ils sont présents sur le terrain. Cela étant, c'est bien volontiers qu'une séance sera organisée sur le cahier des charges des APM, ce d'autant plus qu'avec la nouvelle loi sur les APM actuellement en discussion au Grand Conseil, les compétences de ces derniers seront élargies. Mme Lammar propose d'attendre que cette loi soit entrée en vigueur pour faire une commission sur le cahier des charges et les nouvelles compétences des APM.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 21H15.